

Conseil Communautaire
Jeudi 9 février 2023
18h – MIN de Cavailon

Rapport d'orientation budgétaire 2023

Luberon Monts de Vaucluse





Le débat d'orientation budgétaire et l'examen du budget constituent des moments privilégiés pour faire le point sur la situation financière de l'Agglomération sur la base de l'exécution budgétaire de l'année qui vient de se clore.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2022

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires et des priorités de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3.500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus (art L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales). **Ce débat doit intervenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget par l'Agglomération.**

Dans ce cadre, LMV Agglomération doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses retenues en matière notamment de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières avec les communes adhérentes,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette contractée, et les perspectives de celle-ci pour le budget à venir,
- La structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, rémunérations, avantages en nature et organisation du temps de travail).



Éléments de contexte

Le contexte national, économique et financier

L'année 2022 a été caractérisée par la guerre en Ukraine et une crise énergétique dont l'impact peut être rapproché au 1er choc pétrolier au début des années 1970. La forte poussée de l'inflation est une des conséquences. Malgré tout, la consommation soutenue des ménages et les soutiens apportés par le Gouvernement ont limité les impacts sur les ménages et entreprises.

L'indice des prix impactant la dépense locale se situe aux alentours de 7 % sur le dernier trimestre 2022. Notons de nouvelles tensions sur l'épargne brute (repli évalué à 4,4 %), en raison de l'inflation élevée. Les dépenses de fonctionnement progresseraient ainsi plus vite que les recettes (+ 4,9 % contre + 3,2 %). Ce constat est avéré à LMV.

Pour ce nouvel exercice budgétaire, le Gouvernement mise sur un niveau de croissance à 1 % (0.3 % Banque de France) et une inflation aux alentours de 4,2 % (6 % Banque de France).

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5 % du PIB (après 6,5% en 2021 et 5% en 2022). Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial).

Le poids de la dette publique atteindrait quant à lui 111,2% du PIB (111,5% en 2022), pour un horizon à 110,9% du PIB en 2027

Enfin, notons la remontée des taux courts et longs. Après une longue période de taux courts particulièrement faibles, les taux d'intérêts en Zone Euro ont augmenté significativement courant 2022 sous l'impact de la hausse des prix de l'énergie. Aussi, les collectivités pourront, par prudence, calculer les échéances de leurs nouveaux emprunts entre 3 et 4 %.

Le contexte communautaire

Dans un contexte post-covid déjà perturbé, la hausse considérable et exponentielle des coûts de l'énergie et des matières premières, constatée depuis plusieurs mois, impacte de manière significative nos budgets communautaires.

En 2022, les augmentations de la facture énergétique communautaire approchent les 30 %. Nos prévisionnels 2023 viennent encore minorer nos marges de manœuvre avec la nouvelle hausse de nos contrats et ce, malgré l'amortisseur électricité inscrit dans la loi de finances pour 2023. Ainsi, en 2 ans, la facture énergétique communautaire sera multipliée par 2,5.

L'inflation s'inscrivant dans la durée, elle nous place dans une situation incertaine invitant à déployer des mesures de sobriété notamment énergétique.

Compte tenu de ces données conjoncturelles, additionnées à la hausse des salaires et à la mise en fonctionnement de nouveaux équipements depuis 2022 (Crèche Au fil du temps, Pôle mobilité, Espace France Services), l'exercice budgétaire 2023 s'annonce, une nouvelle fois, contraint mais résilient grâce à un effort collectif des services communautaires qui s'inscrit dans la durée.

Le contexte communautaire

A la fin 2022, la situation financière de l'Agglomération demeure saine et stable en comparaison avec l'exercice budgétaire 2021.

Le budget principal pour 2022 affiche une capacité d'autofinancement brute à 6,5 M€, une capacité d'autofinancement nette de 5,4 M€ et une durée de désendettement proche de 2 années avec un encours de dette en baisse à 14,2 M€ (26 M€ au total avec les budgets annexes). Sur 2022, LMV s'est désendettée et n'a pas eu recours à l'emprunt.

En 2022 sont observés les premiers effets tangibles de l'inflation, même s'ils restent absorbables pour l'instant. L'augmentation du coût de l'énergie a notamment nécessité l'ajout de crédits supplémentaires lors de la décision modificative de décembre 2022. Pour les équipements les plus énergivores, des mesures de sobriété énergétiques ont été engagées.

La revalorisation de 3,5% du point d'indice servant au calcul de la rémunération des agents publics a été mise en place le 1^{er} juillet 2022. La valeur du point d'indice était gelée depuis 2017, son augmentation s'inscrit dans la série des mesures devant permettre d'atténuer les effets de l'inflation pour les ménages. L'impact pour LMV est de 400 K€/an.

La fiscalité reste globalement dynamique en 2022 et cette tendance devrait se poursuivre en 2023. En 2022, les bases foncières ont été revalorisées à hauteur 3,4% (par comparaison avec les revalorisations de +0,2% en 2021 et 1,2% en 2020) et le seront à hauteur de 7,1 % sur ce nouvel exercice budgétaire.





Les principales mesures de la loi de finances 2023

Les mesures de la loi de finances 2023 intéressant les intercommunalités

La loi de finances initiale pour 2023 tient compte de la crise énergétique et inflationniste. Le Gouvernement a bâti son budget 2023 sur une hypothèse « optimiste » de croissance économique de 1,0 % et d'inflation moyenne de 4,2 % / 4,3 %.

Notons les principales mesures intéressant LMV :

- **La disparition progressive de la CVAE** a été actée en deux fois, 50 % pour 2023 et 50 % en 2024. Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires dont les critères seront définis par décret.
- Le partage de la **taxe d'aménagement** entre les communes et leur intercommunalité redevient facultatif.
- L'entrée en vigueur de la **révision des valeurs locatives** des locaux professionnels est décalée de deux ans, de 2023 à 2025. Quant à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, celle-ci ne sera prise en compte dans les bases d'imposition locale qu'en 2028 (au lieu de 2026).
- Après 12 années de gel ou de baisse, la dotation globale de fonctionnement sera abondée de 320 millions d'euros supplémentaires engagés par l'Etat, la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre ne seront pas rabaissées.
- Afin de "protéger la capacité des collectivités à investir face à la hausse des prix de l'énergie", deux dispositifs sont déployés par l'Etat. D'abord, un **filet de sécurité** centré sur les collectivités dont l'épargne se dégrade fortement entre 2022 et 2023. LMV n'est pas éligible à ce dispositif. Puis, un **amortisseur électricité** destiné aux collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés et qui assurera la prise en charge partielle par l'Etat de la facture des collectivités.
- La majoration forfaitaire des bases de fiscalité directe est arrêtée à 7,1 %.



Focus sur les résultats de l'exercice 2022

Résultats de clôture 2022

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

Budget	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Résultat de clôture
	Résultat courant d'exécution 2022		Résultat cumulé 2022	Solde d'investissement	
Principal	3 863 730,80	2 166 811,14	3 863 730,80	- 130 167,38	3 733 563,42
Assainissement	945 872,37	149 002,56	945 872,37	1 156 439,03	2 102 311,40
SPANC	0,00	- 292,00	0,00	82,66	82,66
Eau	30 585,36	77 127,49	30 585,36	309 124,73	339 710,09
Campings	45 533,80	-12 847,71	45 533,80	-45 533,80	0
Transports	418 478,49	60 300,94	1 482 523,94	637 670,47	2 120 194,41
Lot les Vergers	28 449,08	-626 346,23	69 699,92	0,81	69 700,73
Zones sud	- 374 630,00	758 014,23	59 465,05	0,00	59 465,05



Focus sur les résultats de l'exercice 2022 BUDGET PRINCIPAL

Budget principal

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

	Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ 3,9 M€	Dépenses	47 159 105,21	10 945 812,76
	Recettes	51 022 836,01	13 112 623,90
	Résultat courant	3 863 730,80	2 166 811,14
	Report de 2021 (002)		
	Résultat cumulé	3 863 730,80	
RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ 3,7 M€	Restes à réaliser dépenses		2 366 671,96
	Restes à réaliser Recettes		941 323,32
	Solde des RAR		- 1 425 348,64
	Report 2021		871 629,88
	Solde investissement		-130 167,38

Le résultat global de clôture est de 3 733 563,42 €



Evolution financière 2018-2022

BUDGET PRINCIPAL

Données provisoires

Budget principal

UNE STRUCTURATION FINANCIÈRE STABLE ET SAIN

Principaux marqueurs sur la période 2017-2022 :

- Capacité d'autofinancement nette annuelle autour de 5M€, stable par rapport à l'année 2021
- Niveau d'équipement élevé et bien cofinancé (entre 30 % et 50 % de subventions)
- Encours de dette en baisse sur le budget principal (environ 14M€) en raison de l'absence de recours à l'emprunt en 2022
- Fiscalité économique attractive sans fluctuation des taux depuis 2014 (harmonisation de la TH et intégration progressive des communes entrantes en 2017)

Budget principal

ÉVOLUTION FINANCIÈRE 2018-2022 – Données provisoires

ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES FINANCIÈRES	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Recettes de fonctionnement	45 678 385	45 093 251	46 384 266	48 208 405	50 983 401	5,76 %
Dépenses de fonctionnement	42 607 711	42 587 673	43 583 801	43 934 432	46 941 210	6,84 %
Recettes d'investissement	9 300 075	9 434 998	6 248 500	11 202 260	13 112 624	17,05 %
Dépenses d'investissement	6 031 719	12 519 276	7 326 332	9 250 925	10 157 356	9,80 %

Entre 2021 et 2022, les recettes de fonctionnement augmentent de 5,8 % sous l'effet de la revalorisation de bases fiscales et d'une fiscalité très dynamique (TF, TEOM, compensations indexées sur la TVA, taxe de séjour) qui comprend également le prélèvement de la taxe GEMAPI à hauteur de 765 K€.

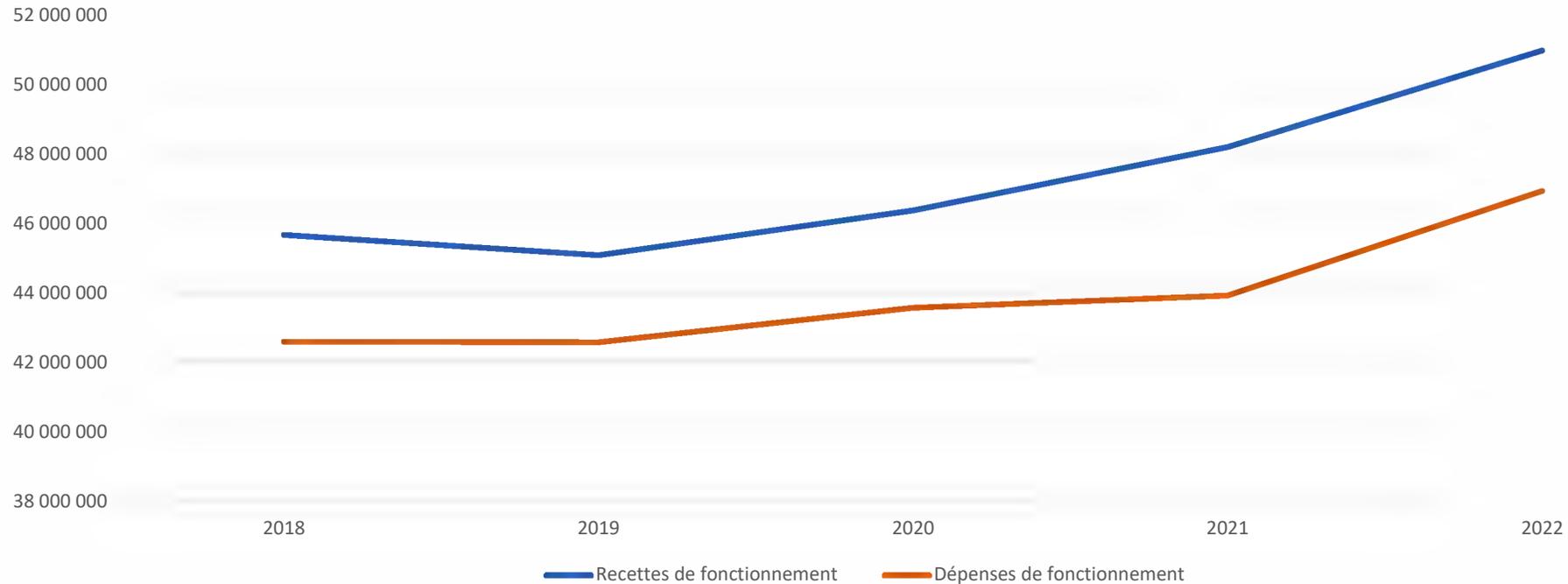
Les dépenses de fonctionnement augmentent de 6,8 % sous l'effet de l'inflation (fluides +180 k€, produits d'entretien +30 k€, papeterie, alimentation +40 k€), de la revalorisation des salaires (revalorisation du point d'indice de juillet + 200 k€, SMIC, revalorisation de catégorie d'emploi), de la participation aux différents syndicats (déchets, rivières), de l'évolution des contrats liés à la collecte et au traitement des déchets et du fonctionnement de nouveaux équipements (crèche Au Fil du Temps, Espace France Service, Point justice, Pôle mobilité).

Les recettes d'investissement proviennent de l'épargne brute et de la capacité de LMV à mobiliser des cofinancements sur ses projets. **Il convient de noter le non recours à l'emprunt.**

Budget principal

ÉVOLUTION FINANCIÈRE 2018-2022 – Données provisoires

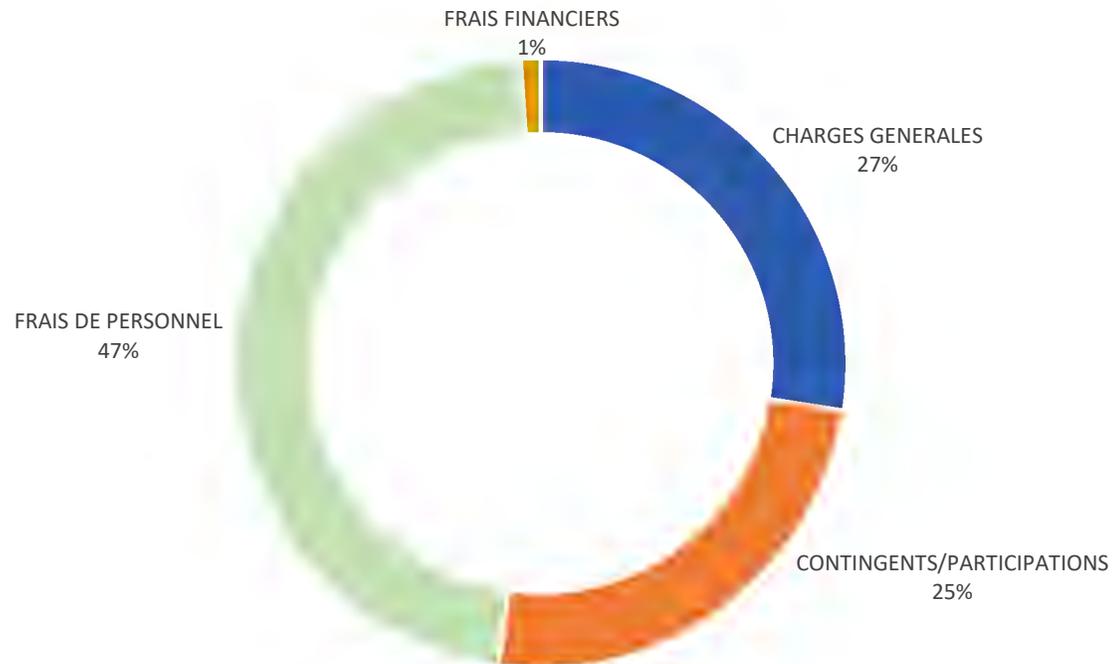
Courbes d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement



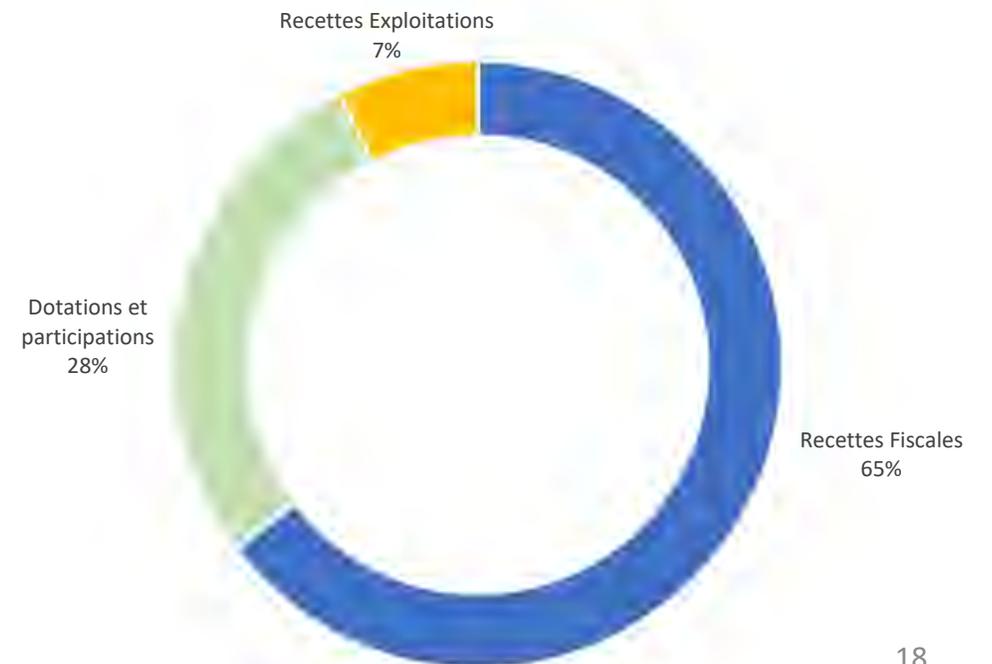
Budget principal

ÉVOLUTION FINANCIÈRE 2018-2022 – Données provisoires

RÉPARTITION CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2022



RÉPARTITION RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



Budget principal : dépenses de fonctionnement

ÉVOLUTION FINANCIÈRE 2018-2022 – Données provisoires

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022
011 – Charges à caractère général	5 244 199,02	5 660 460,02	5 824 319,64	6 336 590,33	7 160 735,73
012 – Charges de personnel	12 035 508,39	12 165 856,25	12 521 312,79	12 758 585,00	13 778 283,30
014 – Reversement de fiscalité	14 914 654,00	14 689 424,31	14 903 114,00	14 673 390,36	15 055 902,14
65 - Contributions	7 095 101,89	7 488 575,58	7 260 034,62	7 305 347,84	7 583 493,80
66 – Intérêts de la dette	364 336,01	356 725,88	318 093,06	302 059,97	299 037,00
67 – Charges diverse	528,00	5 969,17	41 017,49	69 060,65	38 778,45
68 - Provisions			0,00	17 859,08	188 060,71
TOTAL	39 654 327,31	40 367 011,21	40 867 891,60	41 462 893,23	44 104 291,13

Les charges à caractère général évolue d'environ 800 k€ entre 2021 et 2022 du seul fait inflationniste (contrats divers + 365 k€, électricité + 104 k€, carburant +77 k€, alimentation des crèches + 40 k€, frais de nettoyage des locaux + 39 k€, etc.)

L'évolution des charges de personnel est liée à l'ouverture de nouveaux équipements nécessitant la création de postes (Au Fil du Temps + 400 k€ et aux décisions imposées par l'Etat notamment.

L'augmentation du chapitre 014 est dû à la taxe de séjour dont le produit avoisine 1,3 M€, son produit perçu est intégralement reversé à l'OT et au CD84. Les contributions aux différents syndicats sont en constante augmentation.

Budget principal : recettes de fonctionnement

ÉVOLUTION FINANCIÈRE 2018-2022 – Données provisoires

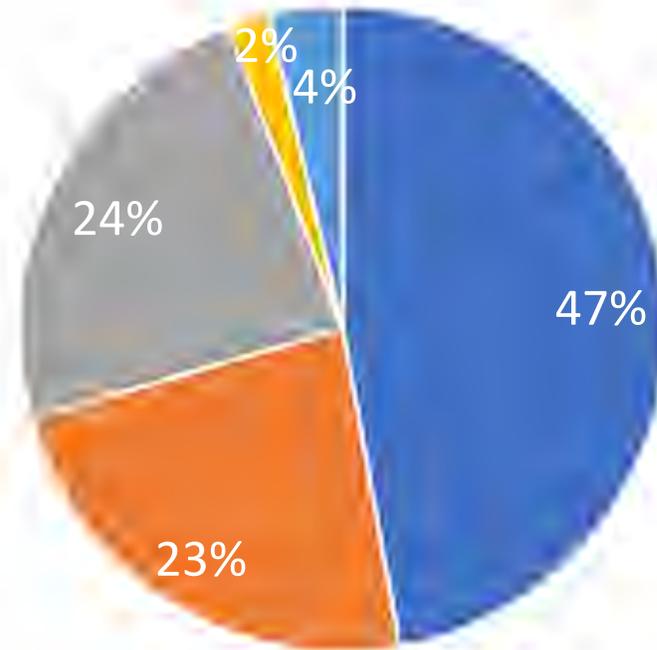
Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Recettes fiscales	17 332 431,03	17 970 546,20	18 705 893,07	20 263 987,11	22 460 704,16	10,84%
Dotations et participations	9 781 647,83	9 713 980,60	9 789 931,63	10 315 034,99	9 664 627,02	-6,31%
Recettes exploitations	2 171 876,61	2 255 428,74	1 894 536,05	2 248 908,52	2 626 237,50	16,78%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	29 285 955,47	29 939 955,54	30 390 360,75	32 827 930,62	34 751 568,68	5,86%

Les recettes fiscales sont très dynamiques avec notamment la majoration forfaitaire des bases de fiscalité directe de 3,4 % et la perception d'une fraction de la TVA, en compensation de la perte de taxes d'habitation, dont la dynamique en 2022 a avoisiné les 5%.

L'évolution des recettes d'exploitation est essentiellement due à la valorisation des déchets (contrats avec des éco-organismes), à la fréquentation en hausse des activités aquatiques, à l'optimisation des capacités d'accueil dans les crèches et à la refacturation du personnel communautaire sur les différents budgets annexes lorsque les agents ne sont pas intégralement affectés à la compétence.

Budget principal : fiscalité

RÉPARTITION 2022 – Données provisoires



■ IMPOTS MENAGES ■ IMPOTS DES ENTREPRISES ■ TEOM ■ TAXES GEMAPI ■ TAXES DE SEJOUR

Budget principal : GEMAPI

FOCUS SUR LA GEMAPI – Données provisoires

DES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS DE RIVIERES CONSEQUENTES ET REVELATRICES DES ENJEUX ASSOCIES A LA COMPETENCE GEMAPI

GEMAPI Transfert (contribution au fonctionnement des syndicats)

Descriptif	2020	2021	2022	Projection 2023
SIRCC	133 813,45	152 334,85	244 908,64	208 666,00
SMAVD	44 089,93	44 141,34	43 974,71	44 200,00
SMBS	4 000,00	4 000,00	4 120,00	4 200,00

GEMAPI Délégation (entretien et réparations courantes des digues)

Descriptif	2020	2021	2022	Projection 2023
SIRCC	112 812,00	114 096,00	114 096,00	114 096,00
SMAVD	70 788,05	162 753,89	56 165,06	161 465,06

GEMAPI Travaux

Descriptif	2020	2021	2022	Projection 2023
SIRCC	160 872,20	0,00	106 980,99	294 300,00
SMAVD	298 406,07	53 535,09	321 393,87	237 359,01
LMV – acquisitions foncières			30 048,11	62 353,00

Les charges de fonctionnement demeurent élevées sur les trois cours d'eau. Elles sont assurées par une retenue sur les attributions de compensation des communes combinée à la mise en œuvre de la taxe GEMAPI depuis 2021.

Le produit de cette dernière est ajusté chaque année en fonction des projections de travaux dont le financement est exclusivement assuré par cette taxe (765 k€ en 2022).

Budget principal : les dépenses de personnel

EVOLUTION FINANCIERE 2018-2022 – Données provisoires

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022
Frais de Personnel versés	12 035 508,39	12 165 856,25	12 521 312,79	12 758 585,00	13 778 283,30
Frais de Personnel remboursés	328 602,45	290 033,02	475 776,67	520 702,44	633 889,01
Frais de personnel totaux	11 706 905,94	11 875 823,23	12 045 536,12	12 237 882,56	13 144 394,29

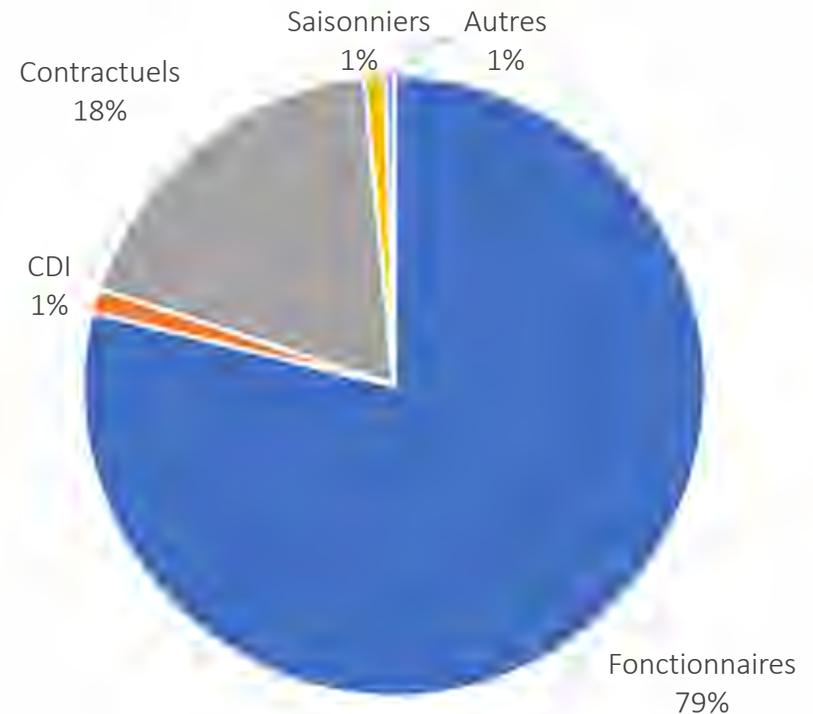
L'évolution de la masse salariale est due principalement à l'ouverture de nouveaux équipements communautaires (maison France services et crèche au fil du temps), l'application des mesures règlementaires (point d'indice réévalué à 3,5%), au Glissement Vieillesse Technicité, aux remplacements de personnels absents au sein des services où les taux d'encadrement sont essentiels.

Des refacturations de frais de personnel sont observées entre le budget principal et les budgets annexes (assainissement, transports, campings) de même que dans le cadre des mises à disposition de personnels mutualisés ou affectés au service commun et à l'OTI.

Budget principal : les dépenses de personnel

LA MASSE SALARIALE : RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT

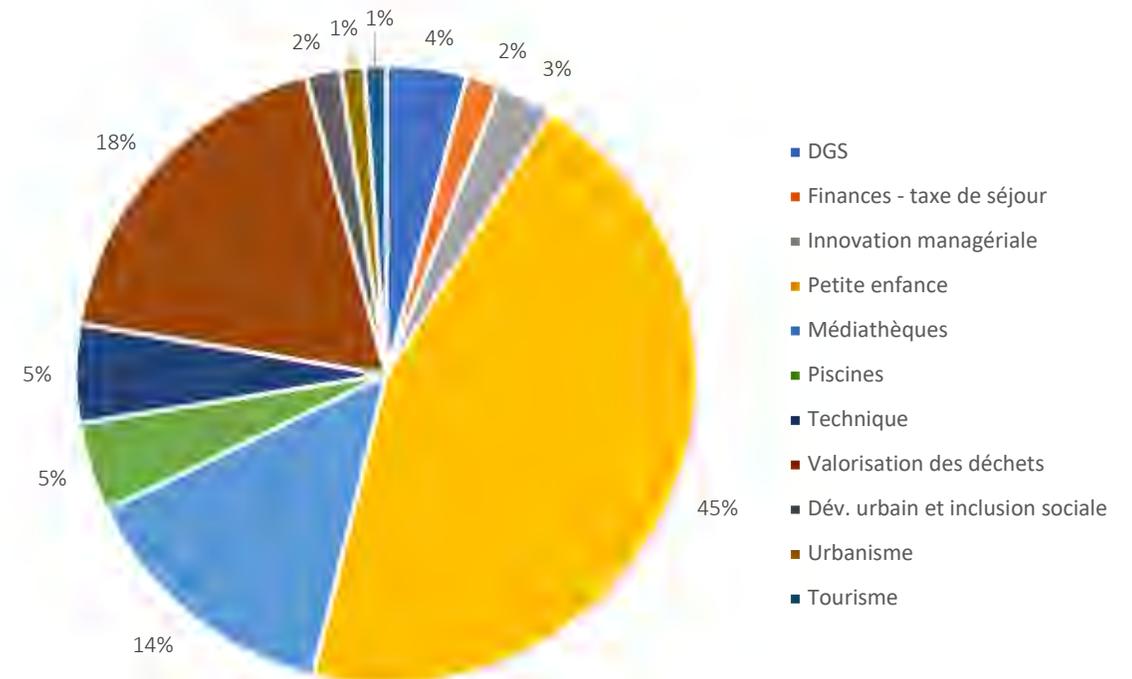
STATUT	Réalisé 2022
Fonctionnaires	10 516 562
CDI	169 962
Contractuels (hors CDI)	2 455 553
Saisonniers	142 680
Autres (vacataires, commissaires enquêteurs, comptable, etc.)	62 452
TOTAL	13 347 209



Budget principal : les dépenses de personnel

LA MASSE SALARIALE – DÉTAIL PAR SERVICE

SERVICE	Réalisé 2022	%
Direction et affaires générales, communication et économie	560 751	4%
Finances - taxe de séjour	235 765	2%
Innovation managériale	389 413	3%
Petite enfance	5 992 259	45%
Médiathèques	1 871 313	14%
Piscines	625 223	5%
Technique	687 752	5%
Valorisation des déchets	2 428 027	18%
Dév. urbain et inclusion sociale	239 630	2%
Urbanisme	165 840	1%
Tourisme	151 237	1%
TOTAL	13 347 209	100%



Budget principal : les effectifs

PRINCIPALES DONNÉES ISSUES DU RSU 2021

Au 31 décembre 2021, la collectivité employait 353 agents dont 268 fonctionnaires, 63 contractuels permanents et 22 contractuels non permanents (données issues du rapport social unique) :

- 3 agents sur 4 sont fonctionnaires ;
- 74 % des fonctionnaires sont des femmes ;
- 75 % des agents permanents sont en catégorie C ;
- Les deux filières les plus représentées sont Technique et Médico-sociale. La filière Médico-Sociale comporte exclusivement des femmes ;
- 17 % des femmes sont en catégorie A (7 % des hommes) ;
- Les cadres d'emplois les plus féminisés sont : adjoint administratif, EJE, puéricultrice, auxiliaire de puériculture ;
- Les cadres d'emplois les plus masculinisés sont : agent de maîtrise et adjoint technique ;
- 11 % des femmes sont à temps non complet (5 % des hommes) ;
- 21 % des femmes sont à temps partiel (2 % des hommes) ;
- Le taux d'absentéisme global est plus élevé chez les femmes ;
- 75 % des nominations concernent des femmes ;
- Persiste un écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Les départs en formations professionnelles sont assez équilibrés entre les femmes et les hommes. L'enveloppe annuelle 2021 était de 101 k€.

Après une année 2022 marquée par la création de postes notamment sur le secteur de la petite enfance, une stabilité des effectifs est projetée au regard des perspectives d'évolution naturelle de la masse salariale (GVT et départ en retraite),

Budget principal : la gestion des ressources humaines

LE TEMPS DE TRAVAIL, LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ET LA MUTUALISATION

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a mis fin aux situations dérogatoires en matière de temps de travail dans les collectivités territoriales. Cette loi pose le principe que la durée de travail effective de tous les agents publics est fixée annuellement à 1 607 heures.

Dans ce cadre, **LMV est en conformité depuis le 01^{er} janvier 2019**. Ainsi 4 cycles ont été actés après avis du Comité Technique du 29/11/2018 et une validation en Conseil Communautaire du 05/12/2018 :

- Un cycle hebdomadaire de 36 h, ouvrant droit à 5 jours de RTT annuels,
- Un cycle hebdomadaire de 38 h, ouvrant droit à 17 jours de RTT annuels,
- Un cycle bihebdomadaire de 72h sur deux semaines, ouvrant droit à 5 jours de RTT annuels,
- Un cycle annualisé de 1 607h par an.

Un protocole d'accord régit précisément l'organisation du temps de travail des agents communautaires.

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique, **LMV a également fixé, à compter du 1^{er} janvier 2021**, ses lignes directrices de gestion, ces dernières poursuivent deux grands objectifs :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines en précisant les enjeux et les objectifs de la politique RH à conduire au sein de LMV,
- Fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Une évaluation est soumise annuellement en Comité Technique désormais Comité Social Territorial.

Enfin, LMV a engagé une mutualisation de certains services cadres dirigeants depuis 2015.

Budget principal : les avantages sociaux

LA PROTECTION SOCIALE

Depuis plusieurs années, LMV aide les agents à financer leurs mutuelles prévoyance et santé.

Protection sociale (Santé) : 168 agents bénéficient d'une participation employeur pour un coût global employeur de 54 785 €, soit un ratio par bénéficiaire de 326 € par an.

Protection sociale (Prévoyance) : depuis le 01^{er} janvier 2021, LMV fonctionne en convention de participation, véritable contrat collectif prévoyance permettant aux agents, sur la base du volontariat de s'assurer à des prix attractifs au vu de l'assiette importante d'agents.

Ainsi, pour la prévoyance, ce sont 174 agents qui en bénéficient pour une prise en charge à hauteur de 17 882 € par l'employeur, soit un ratio par bénéficiaire de 103 € par an.

Par ailleurs, LMV adhère au CNAS (coût 2022 : 68 688 €), dans ce cadre les agents ont mobilisé environ 60 000 € de prestations.

Traitement brut mensuel	Participation par adulte	Participation par enfant
TIB < 2100 €	20€	10€
2100€ < TIB < 2400€	15€	7€
2400€ < TIB < 2900€	12€	5€
> 2900€	10€	3€

TIB > 2.900€	5 €
2.400€ < TIB < 2.900€	8 €
TIB < 2.400€	10€

Budget principal : l'épargne

UNE ÉPARGNE RENFORCÉE ET CONSOLIDÉE

ANNÉES	2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES FONCTIONNEMENT	29 285 955,47	29 939 955,54	30 390 360,75	32 827 930,62	34 751 568,68
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	24 411 070,86	25 386 970,24	25 488 558,40	26 268 579,55	28 208 154,92
CAF BRUTE	4 874 884,61	4 552 985,30	4 901 802,35	6 559 351,07	6 543 413,76
REMBOURSEMENT CAPITAL	1 258 198,56	1 348 122,98	1 138 891,63	1 102 045,58	1 122 324,20
CAF NETTE	3 616 686,05	3 204 862,32	3 762 910,72	5 457 305,49	5 421 089,56

➤ L'épargne brute est stable par rapport à 2021 et atteint 6,6 M€. Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est de 5,4 M€, ce qui permet de financer l'investissement récurrent et les opérations d'aménagement et d'équipement.

➤ Capacité de désendettement : 2,2 années

CRD dette au 31-12-2022 = 14,2 M€ (15,4 M€ en 2021)

Remboursement en capital 2022 : 1,2 M€

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

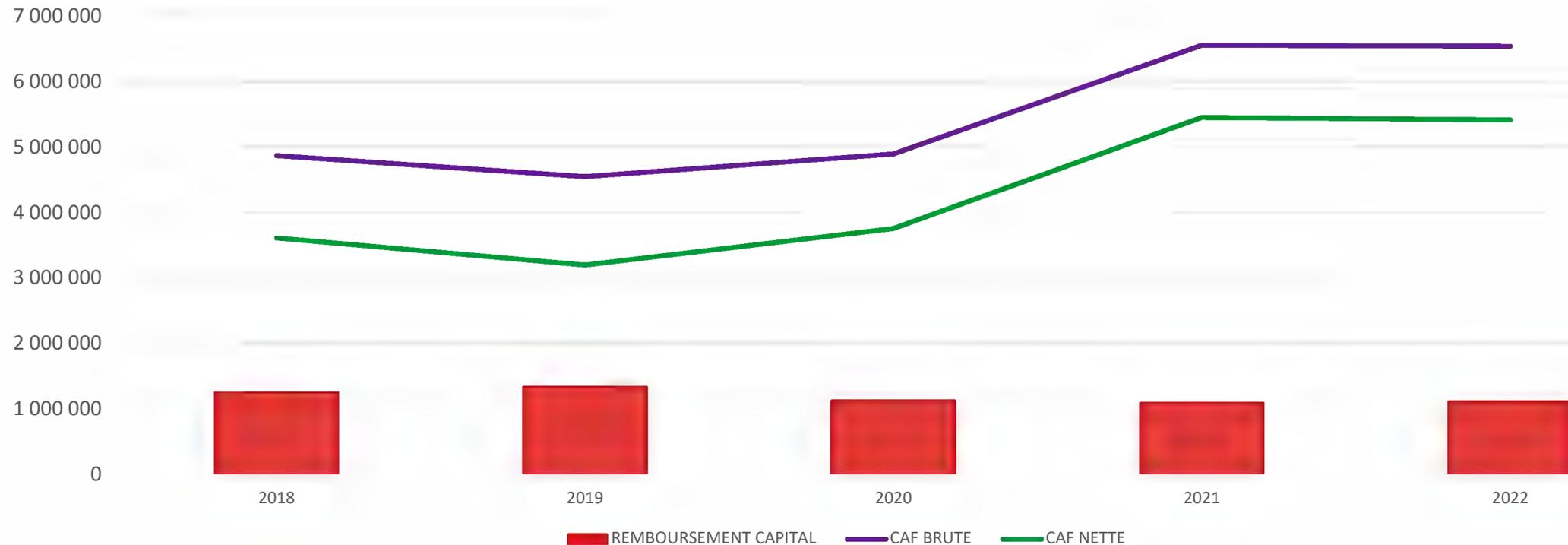
L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette

L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement après avoir intégré l'amortissement du capital de la dette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement nette.

Capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute

Budget principal : l'épargne

UNE ÉPARGNE RENFORCÉE ET CONSOLIDÉE



Budget principal : la trésorerie

VARIATION DU FOND DE ROULEMENT

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022
Total des dépenses investissement	4 630 120,44	9 772 655,82	5 970 514,18	7 518 087,09	6 412 786,41
Financement disponible	5 505 643,00	5 119 324,39	6 055 160,08	8 091 305,36	8 317 097,09
Recours à l'emprunt	2 000 000,00	1 004 886,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Variation FDR	2 875 522,56	-3 648 445,43	84 645,90	2 573 218,27	1 904 310,68

Le fonds de roulement représente la part des ressources stables qui peuvent être affectées au financement des actifs circulants (stocks, créances et disponibilités) pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Budget principal : les indicateurs financiers

LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs/ratios	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement DRF/ Population	693	705	719	726	742	781
Produit des impositions directes/ Population	362	370	370	374	237	247
Recettes réelles de fonctionnement RRF/ Population	782	810	796	822	861	897
Dépenses d'équipement brut/ Population	112	82	182	70	112	111
Encours de la dette/ Population	269	278	279	258	273	255
DGF/ Population	91	99	98	97	95	95
Dépenses de personnel/ DRF	30,21%	30,39%	30,19%	30,64%	30,78%	31,52%
DRF et remboursement de la dette en capital/RRF	91,35%	89,93%	93,36%	90,82%	88,50%	89,22%
Dépenses d'équipement brut/RRF	14,33%	10,17%	22,82%	12,82%	16,50%	12,32%
Encours de la dette/RRF	34,37%	34,38%	35,03%	32,31%	32,46%	28,12%

Évolution financière 2018-2022

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT TOTAL : 6,2 M€ (hors RAR et remboursement du capital de la dette)

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses équipement	2 850 627,30	8 598 477,10	3 928 599,06	6 249 425,65	3 679 265,08
Subventions équipement	1 821 079,56	1 615 840,93	2 002 097,64	1 683 801,44	2 510 880,26
Participation financière			112 000,00		2 472,83
TOTAL	4 671 706,86	10 214 318,03	6 042 696,70	7 933 227,09	6 190 145,34

L'exercice 2022 marque la finalisation d'opérations d'envergure menées en 2021 (piscine, crèche) et le lancement d'études de maîtrise d'œuvre pour les grands projets menés à partir de 2023.



Évolution de la dette 2018-2022

Données provisoires

Budget principal : évolution de la dette 2018-2022

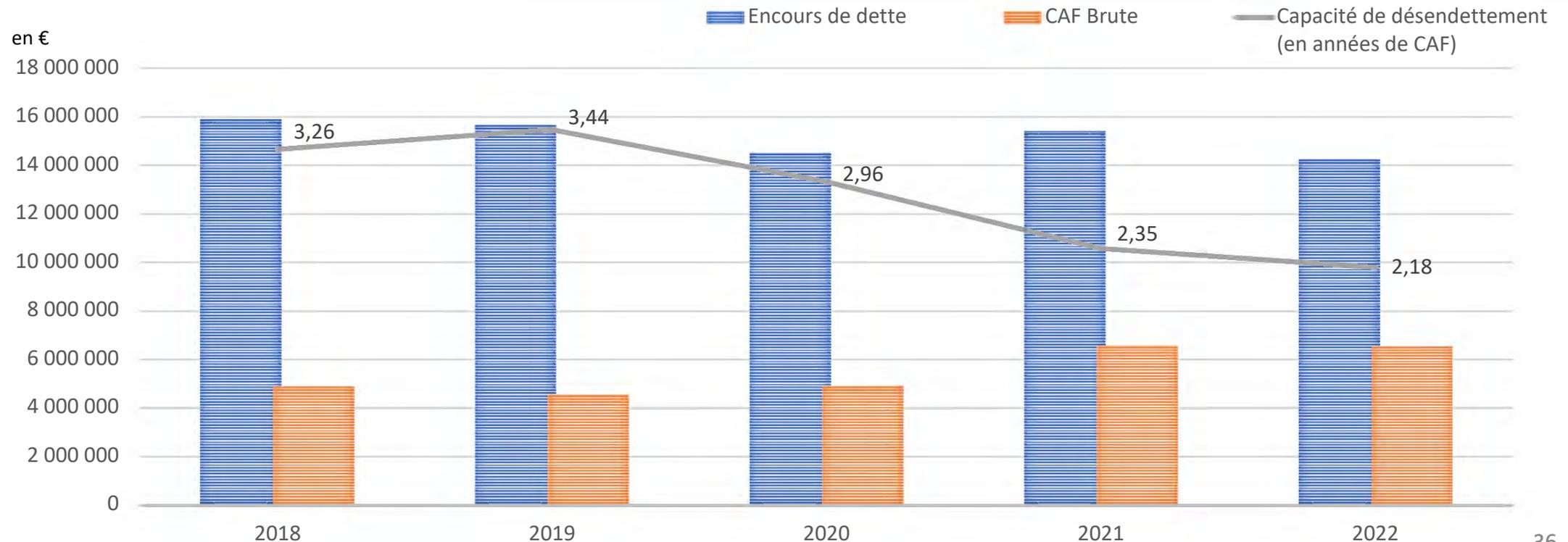
UN NIVEAU D'ENDETTEMENT MAITRISÉ

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE	2018	2019	2020	2021	2022
Dette globale au 31/12/N	15 881 763 €	15 650 345 €	14 511 454 €	15 409 408 €	14 235 195 €
Taux moyen	2,19 %	2,13 %	2,12 %	1,94 %	2,23%
Durée résiduelle moyenne	17,58 ans	17,16 ans	16,58 ans	16,42 ans	15,75 ans
Durée de vie moyenne	9,33 ans	9,16 ans	8,83 ans	8,75 ans	8,42 ans

LMV poursuit son désendettement. Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2022.

Budget principal : évolution de la dette 2018-2022

UNE CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT PROCHE DE DEUX ANNÉES

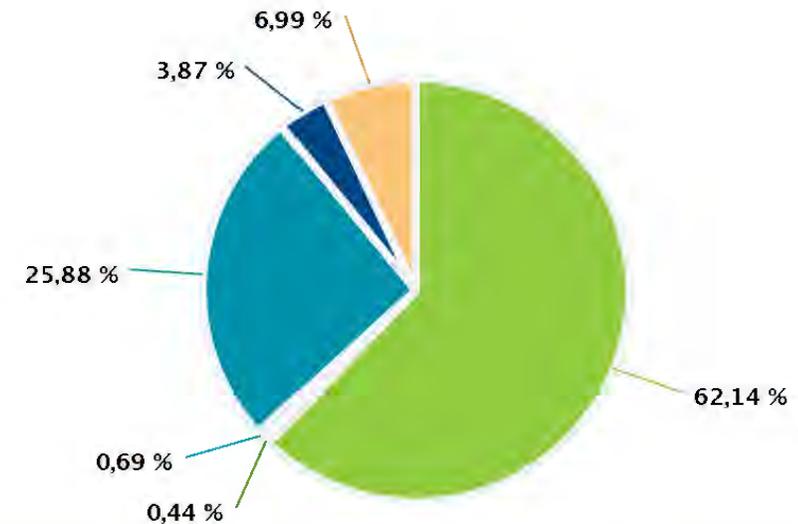


Budget principal : structuration de la dette

STRUCTURE DE LA DETTE

Budget	CRD
Budget Général	14 235 195,38 €
Budget annexe Campings	46 906,81 €
Budget Transport	174 000,00 €
Budget zone sud	5 500 000,00 €
Budget Eau	477 041,74 €
Budget assainissement	5 731 547,71 €
TOTAL	26 164 691,64 €

Type	Capital Restant	Dû % d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	16 258 695.22 €	62,14 %	1,88 %
Fixe à phase	115 368.32 €	0,44 %	0,08 %
Variable couvert	180 000.00 €	0,69 %	1,65 %
Variable	6 770 333.44 €	25,88 %	2,01 %
Livret A	1 012 500.00 €	3,87 %	3,00 %
Barrière	1 827 794.66 €	6,99 %	4,45 %
Ensemble des risques	26 164 691.64 €	100,00 %	2,12 %

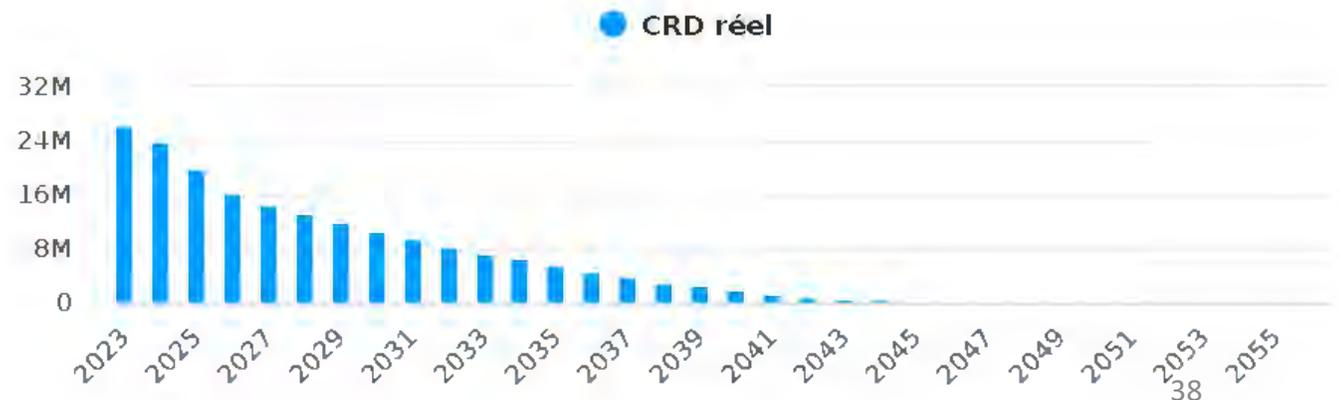


Budget principal : structuration de la dette

STRUCTURE DE LA DETTE

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	12 293 164.63 €	46,98 %
BANQUE POSTALE	3 558 930.53 €	13,60 %
CAISSE D'EPARGNE	2 919 483.78 €	11,16 %
SOCIETE GENERALE	2 729 472.55 €	10,43 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 955 995.47 €	7,48 %
DEXIA CL	1 912 424.33 €	7,31 %
Autres prêteurs	795 220.35 €	3,04 %
Ensemble des prêteurs	26 164 691.64 €	100,00 %

Profil d'extinction de la dette





Focus sur les résultats des exercices budgétaires 2022

BUDGETS ANNEXES

Données provisoires

L'assainissement collectif et non collectif



Assainissement collectif

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

	Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ <1 M€	Dépenses	1 710 211,86	2 333 276,63
	Recettes	2 656 184,23	2 482 279,19
	Résultat courant	945 872,37	149 002,56
	Report de 2021 (002)		
	Résultat cumulé	945 872,37	
	Restes à réaliser dépenses		580 115,19
	Restes à réaliser Recettes		494 837,01
RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ 2,1 M€	Solde des RAR		-85 278,18
	Report 2021		1 092 714,65
	Solde investissement		1 156 439,03

Le résultat global de clôture est de 2 102 311,40 €

Assainissement collectif

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

La compétence Assainissement est exercée par LMV depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement des contrats de DSP dont la convergence est prévue pour 2027.

Plusieurs opérations ont été menées et engagées en 2022 :

- Lancement et négociation de deux maitrises d'œuvre pour la création de deux STEP 'Cabrières-Gordes' et 'Les Taillades-Cavaillon',
- Remplacement d'un biodisque à la station d'épuration d'Oppède,
- Travaux de réseaux de transfert dans le cadre de la ZAC des Hauts Banquets,
- Renouvellement des réseaux (Cavaillon, Robion),
- Extension des réseaux (Gordes),
- Diverses études : mise en conformité du système d'assainissement de Robion, Eaux claires parasites (Cabrières, Gordes).

Le budget annexe assainissement présente un excédent global de clôture de 2,1 M€.

Assainissement non collectif

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

	Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
	Dépenses	59 402,70	292,00
	Recettes	59 402,70	0,00
	Résultat courant	0,00	- 292
	Report de 2021 (002)		
	Résultat cumulé	0,00	
	Restes à réaliser dépenses		0
	Restes à réaliser Recettes		0
	Solde des RAR		0
	Report 2021		374,66
	Solde investissement		82,66

Ce budget nécessite chaque année une subvention d'équilibre du budget principal.
Subvention versée en 2022 =
25 004,11 €

Le résultat global de clôture est de 82,66 €

Assainissement non collectif

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

La compétence Assainissement non collectif n'est exercée par LMV que depuis 2020.

Ce budget retrace essentiellement les contrôles de conformité des assainissements non collectifs des particuliers sur les territoires des communes de Vaugines, Robion et Cavaillon (dépenses de fonctionnement).

Les recettes de tarification ne permettent pas d'équilibrer ce budget. Une proposition d'harmonisation sera étudiée courant 2023.

Le résultat global de clôture est de 83 €, le budget annexe ayant été équilibré par une subvention du budget principal de 25 K€.

L'eau potable



L'eau potable

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

	Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
	Dépenses	105 612,87	50 483,73
	Recettes	136 198,23	127 611,22
	Résultat courant	30 585,36	77 127,49
	Report de 2021 (002)		
	Résultat cumulé	30 585,36	
	Restes à réaliser dépenses		2 945,00
	Restes à réaliser Recettes		0,00
	Solde des RAR		- 2 945,00
	Report 2021		234 942,24
	Solde investissement		309 124,73

RÉSULTAT GLOBAL
CUMULÉ
340 K€

Le résultat global de clôture est de 339 710,09 €

L'eau potable

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

La compétence eau potable n'est exercée par LMV que depuis le 1^{er} janvier 2020.

Pour rappel, seules les communes de Vaugines et Lourmarin n'ont pas transféré la compétence eau potable à un syndicat.

Pour la commune de Vaugines, la gestion se fait en régie.

Quant à Lourmarin, une délégation de service public est en cours.

Sur cet exercice budgétaire, les travaux d'extension de réseaux prévus à Vaugines (rue des Amazones) sont reportés en 2023 en raison de contraintes techniques.

Le budget annexe eau potable présente un excédent global de clôture de 340 k€.

Les campings



Les campings

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

	Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Ce budget nécessite chaque année une subvention d'équilibre du budget principal.	Dépenses	404 450,16	112 507,68
	Recettes	449 983,96	99 659,97
	Résultat courant	45 533,80	-12 847,71
	Report de 2021 (002)		
Subvention versée en 2022 : 113 219 €	Résultat cumulé	45 533,80	
	Restes à réaliser dépenses		42 782,15
	Restes à réaliser Recettes		0
	Solde des RAR		-42 782,15
	Report 2021		10 096,06
	Solde investissement		-45 533,80

Le résultat global de clôture est de 0 €

Les campings

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

Ce budget nécessite chaque année une subvention d'équilibre du budget principal.

Subvention versée en 2022 :
113 219 €

Malgré la période de crise sanitaire, les deux campings ont enregistré une belle saison avec un chiffre d'affaires proche de celui constaté en 2019.

Le niveau des dépenses de fonctionnement augmente en raison d'un retour à la normale de l'activité et de la réception de factures d'eau excessives occasionnées par une fuite d'eau (20 k€ - Les Royères du Prieuré Maubec) et des travaux de réfection des locatifs à la Durance.

Les investissements réalisés sur 2022 avaient un caractère essentiel issus notamment des préconisations formulées par les commissions de sécurité (débroussaillage préventif) et d'une campagne d'abattage d'une vingtaine de platanes cancrés.

Notons également les travaux sur le transformateur (la Durance) et la reprise du réseau RIA (les Royères du Prieuré)

Ce budget annexe présente un résultat global de clôture nul.

Une subvention d'équilibre du budget général a été nécessaire (113 219 € contre 7 900 € en 2021).

La mobilité



Transports

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

	Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ 1,5 M€	Dépenses	1 511 052,45	270 646,75
	Recettes	1 929 530,94	330 947,69
	Résultat courant	418 478,49	60 300,94
	Report de 2021 (002)	1 064 045,45	
	Résultat cumulé	1 482 523,94	
	Restes à réaliser dépenses		0
	Restes à réaliser Recettes		0
RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ 2,1 M€	Solde des RAR		0
	Report 2021		577 369,53
	Solde investissement		637 670,47

Le résultat global de clôture est de 2 120 194,41 €

Transports

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

Sur cette année 2022, le service Mobilité a vu son activité se développer avec l'ouverture d'un Pôle Mobilité et le recrutement d'un chargé d'accueil dont le renfort est prévu sur l'exercice budgétaire 2023.

Depuis le lancement de l'opération 1000 vélos en septembre 2020, 553 vélos ont été subventionnés par LMV pour un montant de 158 k€.

Parmi les 553 vélos subventionnés : 84 % sont des VAE neufs, 10 % des vélos musculaires et 6 % des VAE d'occasion.

11 vélocistes partenaires sont présents sur le territoire. 53 % des vélos proviennent des 5 fournisseurs cavaillonnais.

Les habitants des communes situées le long de la véloroute ou en proximité ont actionné le dispositif (42 % des communes hors Cavaillon).

Les recettes de VT sont dynamiques (1 800 k€).

Sur 2022, les dépenses d'investissement ont permis le financement de plusieurs opérations :

- La mise en place d'un système dit 'intelligent' (smart parking) sur le site du Grenouillet en connexion avec les parkings gérés par la ville de Cavaillon
- L'aménagement et l'équipement du Pôle Mobilité
- l'acquisition d'abris bus (communes de Lourmarin et Cavaillon) avec le programme de mise en accessibilité des quais de bus du réseau urbain C mon bus
- La mise en œuvre des aides auprès des communes membres dans le cadre du fonds de concours tourisme et mobilité.

Le budget annexe transports présente un excédent global de clôture de 2 120 k€.

Les zones d'activité économique



Lotissement Les Vergers – Le Midi

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

	Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
	Dépenses	528 329,88	1 154 676,11
	Recettes	556 778,96	528 329,88
	Résultat courant	28 449,08	-626 346,23
	Report de 2021 (002)	41 250,84	
	Résultat cumulé	69 699,92	
	Restes à réaliser dépenses		0
	Restes à réaliser Recettes		0
	Solde des RAR		0
	Report 2021		626 347,04
	Solde investissement		0,81

RÉSULTAT DE
FONCTIONNEMENT
CUMULÉ
69,7 K€

Le résultat global de clôture est de 69 700,73 €

Lotissement Les Vergers – Le Midi

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations en faveur de l'aménagement de deux lotissements : les Vergers et le Midi.

Les écritures constatent la vente des parcelles inscrite en recettes de fonctionnement ainsi que les écritures de variation de stocks qui découlent de la politique de commercialisation.

Sur l'exercice budgétaire 2022, ce budget a procédé aux dernières cessions du lot 2 sur Les Vergers et du lot 3 sur Le Midi permettant ainsi de clôturer ce budget sur 2023.

Le budget annexe ZAE Les Vergers, Le Midi présente un résultat global de clôture est de 69k€.

ZAE zones sud

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

	Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
	Dépenses	8 325 503,27	8 274 055,27
	Recettes	7 950 873,27	9 032 069,50
	Résultat courant	- 374 630,00	758 014,23
	Report de 2021 (002)	434 095,05	
	Résultat cumulé	59 465,05	
	Restes à réaliser dépenses		0
	Restes à réaliser Recettes		0
	Solde des RAR		0
	Report 2021		-758 014,23
	Solde investissement		0

Le résultat global de clôture est de 59 465,05 €

RÉSULTAT DE
FONCTIONNEMENT
CUMULÉ
59,5 K€

ZAE zones sud

RÉSULTATS 2022 – Données provisoires

Le budget annexe ZAE Zones Sud regroupe l'ensemble des aménagements des zones économiques au sud de Cavillon et notamment celle du parc d'activités de 46 Ha – Quartier les Hauts Banquets.

Sur cet exercice :

- L'aménageur a versé la troisième échéance inscrite dans le traité de concession soit la somme de 1,67 M€.
- LMV a procédé à un remboursement anticipé de 2 M€ correspondant à une partie du capital mobilisé auprès de l'établissement bancaire du Crédit Agricole pour acquérir les terrains nus vendus par la SNC La Paz.



Orientations et projections 2023

BUDGET PRINCIPAL

Un contexte contraint

L'exercice budgétaire 2023 invite une nouvelle fois à la prudence notamment sur les dépenses de fonctionnement en vue de préserver la capacité à investir.

LMV souhaite maintenir sa dynamique en faveur de la création d'emplois avec le développement de ses zones économiques. Les premières implantations sur la zone des Hauts Banquets sortiront de terre en 2023. Le secteur du Camp dont la maîtrise foncière approche les 90% va faire l'objet d'une concertation sur 2023.

LMV va également poursuivre la transition énergétique de son territoire, en s'appuyant sur ses schémas planifications (PLH, PCAET) et le cadre du CRTE.

L'accompagnement du geste de tri avec le PLPDMA, la valorisation, le recyclage et le compostage forment également un axe prioritaire.

Enfin, la préservation de l'offre de services publics de qualité est un indéniable facteur d'attractivité territoriale.

Fixation d'un cadre budgétaire soutenable

Afin de garantir la soutenabilité de la trajectoire financière de l'Agglomération, le Budget primitif s'attachera, comme ces dernières années, à dégager un niveau d'autofinancement brut compatible avec le niveau d'endettement. Sa gestion 2023 est marquée par le passage au référentiel budgétaire et comptable M57.

Ses objectifs principaux sont les suivants :

- **Contenir les dépenses de fonctionnement** au niveau de l'inflation et des dépenses incompressibles tout en maintenant la qualité du service public communautaire ;
- **Maîtriser les dépenses de personnel** ;
- **Maintenir une épargne nette positive supérieure à 3 M€** pour limiter le recours à l'emprunt et continuer d'investir ;
- **Poursuivre un programme d'investissement dynamique** répondant aux enjeux de la transition écologique tout en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 6 années ;
- **Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels** ;
- **Maintenir un taux de subventionnement des projets d'aménagement et d'équipement supérieur à 30 %** avec un travail approfondi sur les mesures d'accompagnement de France Nation Verte ;
- **Conserver une fiscalité économique attractive.**
- **Maintenir la taxe GEMAPI.**

Orientations 2023

BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	2021	2022	Objectif 2023
011 Charges caract. général	6 336 590,33	7 131 360,56	8 400 000,00
012 Frais de personnel et assimilés	12 758 585,00	13 778 283,30	14 339 000,00
014 Reversement de fiscalité	14 673 390,36	15 055 902,14	14 994 000,00
65 Contingents et subventions	7 305 347,84	7 583 493,80	8 016 606,00
66 Frais financiers	302 059,97	299 037,00	345 000,00
67 Charges exceptionnelles	69 060,65	38 778,45	21 000,00
68 Provisions	17 859,08	188 060,71	112 000,00
Total Dépenses réelles Fonctionnement	41 462 893,23	44 074 915,96	46 227 606,00
013 Atténuation de charges (avoirs, remboursement sur salaires)	70 344,98	85 331,70	70 000,00
70 Recettes de tarification	2 385 739,38	2 842 972,38	2 842 000,00
73 Fiscalité	32 685 093,47	35 096 766,30	36 131 000,00
74 Dotations et subventions	12 610 143,99	12 085 246,96	12 100 000,00
75 Loyers	29 704,22	30 320,00	40 000,00
77 Recettes exceptionnelles	302 069,68	606 075,49	100 000,00
Total Recettes réelles fonctionnement	48 083 095,72	50 746 712,83	51 283 000,00

Orientations 2023

BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT

EN FONCTIONNEMENT, certains postes de dépenses subissent de très nettes hausses sous l'effet inflationniste. Aussi l'évolution des charges 2023 sont anticipées comme suit :

- Augmentation significative de plusieurs postes de dépense et notamment le poste « énergie » (+450 k€ par rapport à 2022 malgré l'amortisseur électricité instauré par l'Etat), le carburant et les contrats de prestation de service (répercussion de l'inflation);
- Augmentation constante des contributions aux syndicats de déchets compte tenu de la hausse du coût de traitement, de la TGAP et de l'apport en capital de 115 k€ relatif à la création d'un centre de tri Vaucluso-rhodanien.
- Evolutions réglementaires qui ont un impact sur les dépenses de personnel (Indice, taux d'encadrement petite enfance)
- Le fonctionnement en année pleine de la 14^{ème} crèche 'Au Fil du Temps'

Projections sur les contributions 2023

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SDIS	1 924 956,00	1 977 632,00	1 984 761,00	2 008 140,00	1 963 657,00	2 035 000,00
SCOT	65 384,67	74 606,84	71 619,60	71 619,60	71 619,60	71 700,00
SIECEUTOM	2 113 393,53	2 415 400,29	2 511 209,07	2 742 311,44	2 804 220,59	3 137 473,83
SIRTOM	1 089 853,64	1 117 771,04	1 162 000,00	1 211 907,17	1 280 982,99	1 357 841,97
Sous total 1	3 203 247,17	3 533 171,33	3 673 209,07	3 954 218,61	4 085 203,58	4 495 315,79
SIRCC	64 663,53	68 200,68	41 658,02	11 878,70	93 378,84	99 000,00
SMAVD	44 102,06	44 253,05	44 089,93	44 141,34	43 974,71	44 200,00
SMBS	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 120,00	4 200,00
Sous total 2	112 765,59	116 453,73	89 747,95	60 020,04	141 473,55	147 400,00
TOTAL GENERAL	5 306 353,43	5 701 863,90	5 819 337,62	6 093 998,25	6 261 953,73	6 749 415,79

Ces dépenses de gestion courante comprennent principalement les contributions aux différents syndicats (Déchets, Rivières).

Les principales évolutions résultent de la répercussion, par les syndicats, de l'augmentation du coût de traitement des déchets. En effet, la situation de monopole de SUEZ sur le département de Vaucluse pour le traitement des ordures ménagères résiduelles a entraîné une augmentation importante des coûts pour les syndicats, répercutée en tout ou partie sur les participations communautaires aux SIRTOM et SIECEUTOM. Par ailleurs, la TGAP appliquée au traitement des déchets poursuit sa trajectoire d'augmentation votée dans la loi de finances 2019.

Des subventions aux partenaires maintenues

Politique publique subventionnée par LMV	Montant	Commentaires
Emploi et attractivité	183 156,00	
Compensation agricole	17 500,00	A cette somme s'ajoute 60 000 € de subventions en investissement
Politique de la ville	280 000,00	Contrat de ville + permanences droit + vacances apprenantes
Petite enfance	31 000,00	
Culturelle	144 000,00	
Actions pédagogiques dans les écoles	50 000,00	

Les facteurs d'évolution de la masse salariale en 2023

En matière de dépenses de personnel, les orientations budgétaires prévoient une évolution totale de la masse salariale d'environ 560 k€ par rapport au réalisé 2022 en raison de :

1/ L'application de mesures réglementaires

- Augmentation du point d'indice de 3,5 % effective depuis le 1^{er} juillet 2022 avec une application sur 12 mois pour l'année 2023 au lieu de 6 mois (+ 200 k€ par rapport à 2022)
- relèvement du traitement minimum à l'IM 353 au lieu de 352 suite à l'évolution du SMIC (15 k€)
- Réévaluation du taux de la taxe apprentissage 0,1 % en 2023 (+4 k€)
- Relèvement du taux d'AT-MP applicable aux agents IRCANTEC de 1,55 % à 1,59 % (+ 1 k€)

2/ Le Glissement Vieillesse Technicité pour 74,4 K€

- 120 avancements d'échelon en 2023 pour un coût estimé à 62 k€ (52 k€ en 2022)
- avancements de grades (nouvelle procédure LDG) et campagne de promotions internes en 2022 (12,4 K€)

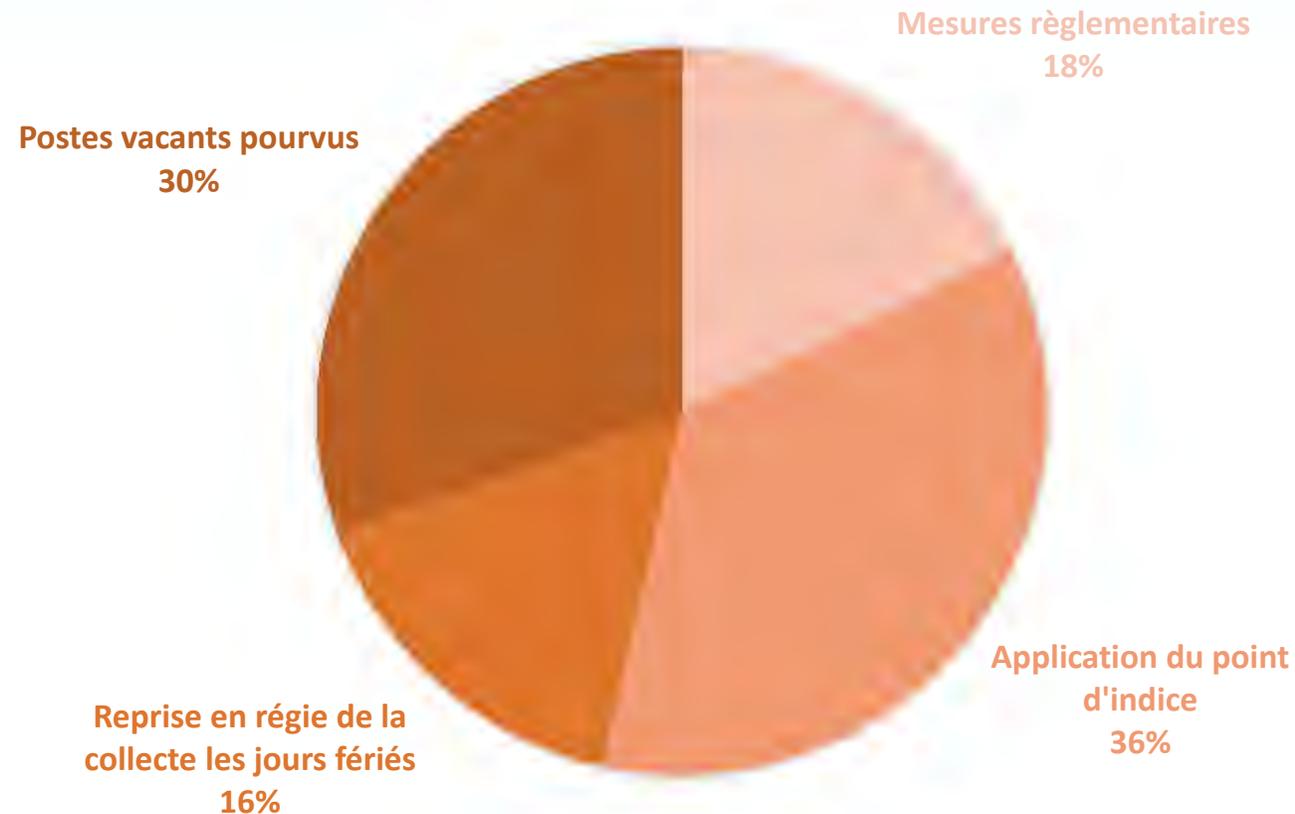
3/ La reprise en régie de la collecte des jours fériés (+90 k€), cette nouvelle dépense sera soustraite des charges à caractère général qui supportaient le coût d'un contrat dont le montant est similaire.

4/ L'effet en année pleine des remplacements et recrutements intervenus en 2022 ou projetés en 2023 : 122 K€

- En raison de difficultés de recrutement et du marché de l'emploi en tension, certains départs d'agents n'ont pas été immédiatement remplacés. Les postes sont ainsi restés vacants plusieurs mois en 2022.

5/ Les créations de postes issues de mesures réglementaires : coordinateur CTG-jeunesse et 2 éducatrices de jeunes enfants (50%) : 53,6 K€

Les facteurs d'évolution de la masse salariale en 2023



La masse salariale en 2023

Au sein du chapitre 012, nous retrouvons d'autres charges avec notamment les cotisations aux organismes tels que la médecine du travail (102 k€) ainsi que les personnels extérieurs facturés par les collectivités d'origine ; sur ce dernier point, nous faisons référence aux mises à disposition entrantes (236 K€).

Ainsi, le chapitre budgétaire relative aux dépenses de personnel est évalué à 14,35 M€.

Parallèlement des recettes sont perçues avec :

- Les mises à disposition sortantes et les refacturations sur les budgets annexes : 581 k€
- Les remboursements et aides sur salaires (assurances, CPAM, FIPHP, contrats aidés) : 81 k€

Projections 2023 : une fiscalité économique attractive

Malgré l'inflation constatée sur les dépenses communautaires, et compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales portée à 7,1% en 2023, il est proposé de maintenir à l'identique les taux votés en 2022 :

- TEOM – 10 %
- CFE – 33,42 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI - 0,80 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI - 2,13 %
- TAXE D'HABITATION (résidence secondaire) – 8,40 %

Projections 2023 : une fiscalité dédiée à la prévention des inondations



Par ailleurs, au regard des programmes d'investissements ambitieux envisagés en 2023 sur la compétence GEMAPI, il est proposé d'appeler un produit maximum d'équilibre de 700 k€ (contre 760 K€ en 2022).

Investir en 2023

En 2023, LMV continuera à déployer les actions prévues dans le projet de territoire dont les actions s'articulent autour de 9 axes stratégiques que sont le développement économique, la planification du développement urbain, la transition environnementale, l'agriculture durable, la solidarité et la cohésion sociale, la mobilité et enfin le rayonnement culturel et touristique de l'Agglomération.

Un effort conséquent en faveur de l'attractivité économique du territoire est poursuivi dans l'objectif de créer de l'emploi, de fixer de nouveaux habitants.

Par ailleurs, LMV souhaite maintenir le soutien apporté aux communes membres et en faveur du développement de son territoire.

Les dépenses d'équipements demeurent importantes sur cet exercice budgétaire avec près de 16 M€ investis sur l'ensemble de ses budgets.

LMV planifie la mise en œuvre pluriannuelle de ses investissements en ayant recours aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Ainsi, l'arbitrage politique est facilité par une projection cadrée limitant une mobilisation prématurée des crédits annuels :

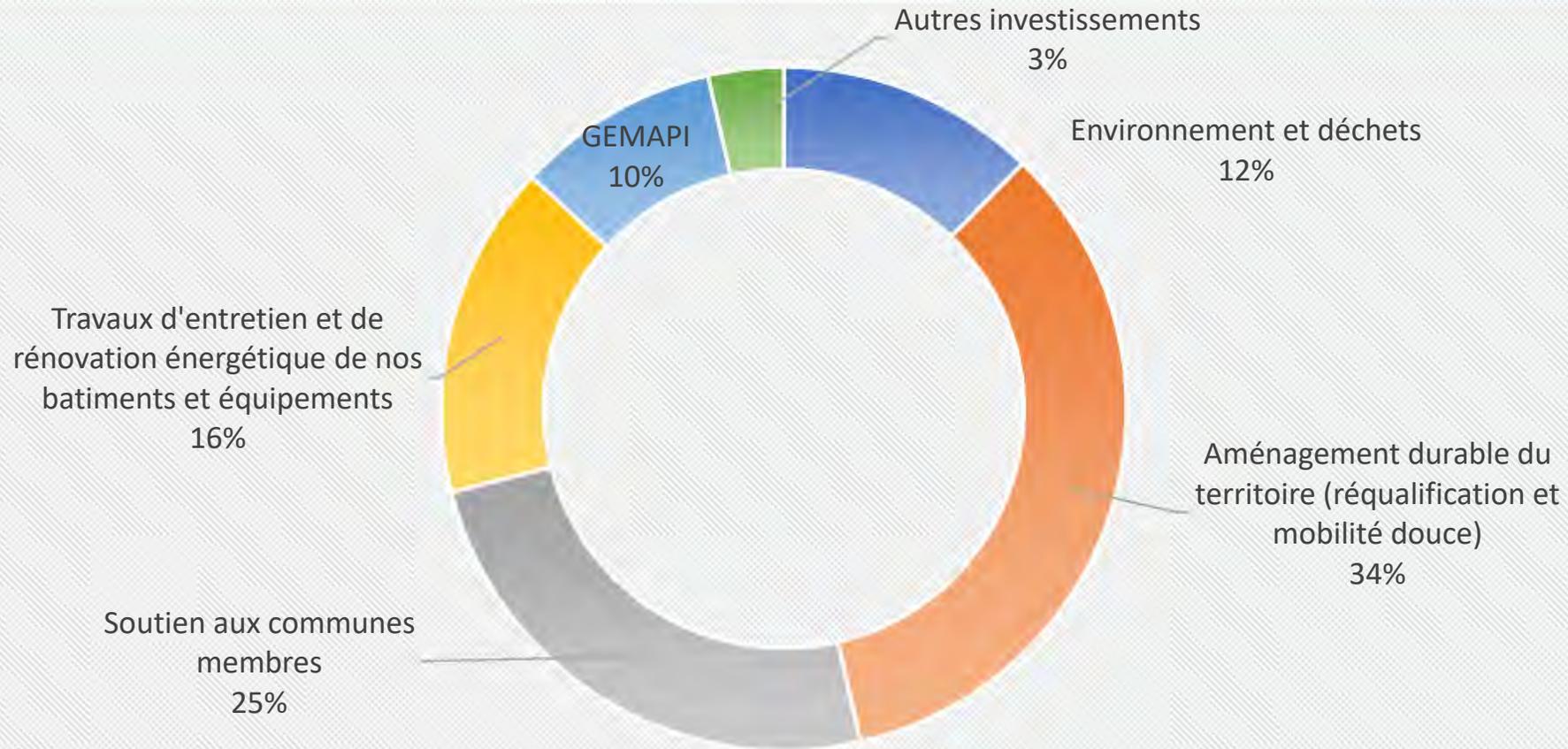
- 8 AP sont rattachées au budget général ;
- 2 AP sur le budget annexe Assainissement.

Une dynamique d'investissement sur le budget principal de 7,3 M€

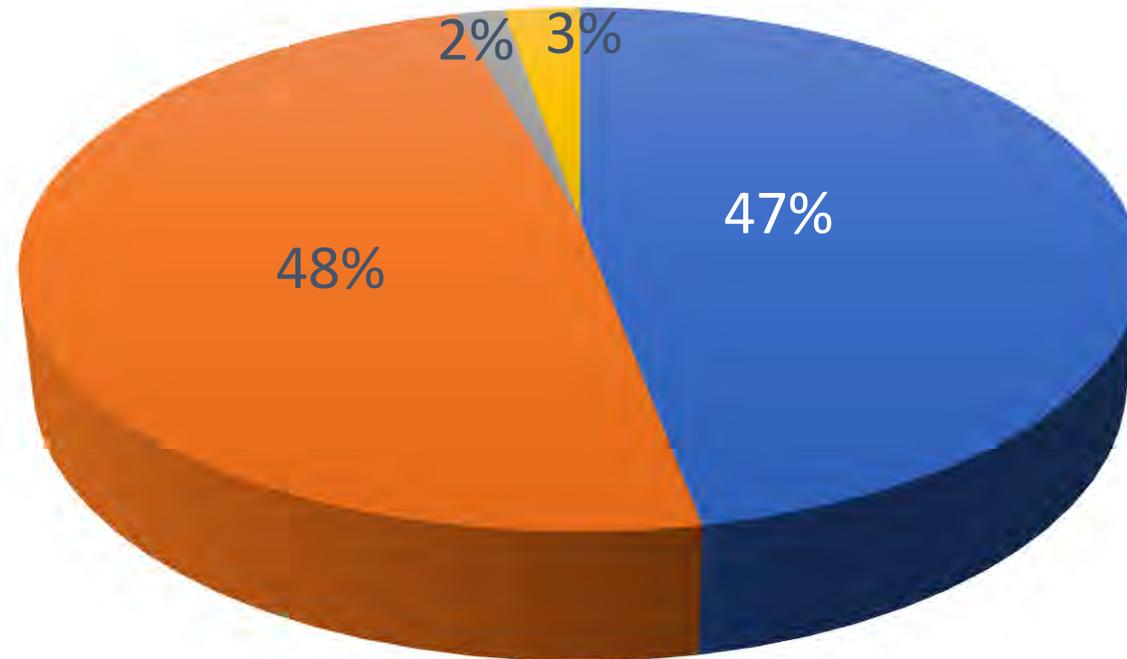
(hors restes à réaliser et remboursement du capital de la dette)

Descriptif	Année 2023 avec AP/CP
Autorisation de Programme - Création d'un pôle environnement et déchets	235 000
Autorisation de Programme - Création d'une piste cyclable RD 973	1 420 000
Autorisation de Programme - Requalification du bâtiment collecte	25 000
Autorisation de Programme - Requalification du chemin du Moulin de Losque	241 200
Autorisation de Programme - véhicules de collecte	200 000
Equipements collecte et déchets	400 000
Equipements numériques	260 000
Etudes préalables à l'aménagement de terrains (Tourail - Coustellet)	50 000
GEMAPI - Etudes et travaux sur les cours d'eau	700 000
Médiathèques - acquisition de collections et travaux d'entretien	200 000
Participation à la création d'un giratoire dans les ZAE	330 000,
Petite enfance - acquisition de mobilier et travaux d'entretien	275 000
Travaux de modernisation de l'éclairage public	300 000
Travaux de sobriété énergétique	230 000
Travaux divers en déchetteries	60 000
Travaux divers VRD et bâtiments	300 000
Travaux et petits équipements au sein des équipements aquatiques	272 000
Soutien aux communes membres - Fonds de concours	1 800 000
Total budget principal	7 298 200
Total Assainissement	7 525 000
Total Eau Potable	260 000
Total Mobilité	410 000

Une dynamique d'investissement sur le budget principal : 7,3 M€



Une dynamique globale d'investissement de 15,5 M€ (budget principal et budgets annexes)



- Total budget principal
- Total Assainissement
- Total Eau Potable
- Total Mobilité



Orientations 2023

BUDGETS ANNEXES

L'assainissement collectif et non collectif

Agir pour un réseau de collecte et de stations de traitement performant



L'assainissement collectif et non collectif

Agir pour un réseau de collecte et de stations de traitement performant

BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » - Projections

La compétence assainissement porte de forts enjeux environnementaux, patrimoniaux, économiques et de service. Un premier PPI de 23 M€ sur le mandat a été bâti avec des opérations visant la performance et un maillage territorial pertinent.

Le programme d'investissement 2023 s'élève à environ 7,5M€ hors restes à réaliser.

Notons la réflexion en cours sur la tarification de ce service.

Les principales opérations dont les travaux démarreront en 2023 sont les suivantes :

OPERATION 1

Cavaillon - Les Taillades : Nouvelle station d'épuration communautaire – 3,58 M€ hors réseaux (crédit de paiement 2023) :

Objectif : Construire une nouvelle STEP avec bassin d'orages pour supprimer les nombreux rejets directs au milieu naturel, sécuriser la filière boues et desservir les futures zones urbanisées.

Éléments techniques : 6000 à 8000 EH - 1200 m3/jour.

OPERATION 2

Cabrières d'Avignon – Gordes : Nouvelle station d'épuration communautaire – 4,29 M€ (crédit de paiement 2023) :

Objectif : Construire une nouvelle STEP avec bassin d'orages pour supprimer les nombreux rejets directs au milieu naturel, sécuriser la filière boues.

Éléments techniques : 3000 EH - 1000 m3/jour.



OPERATION 3

Territoire communautaire : travaux de renouvellement et d'extension des réseaux
Objectif : assurer la pérennité des réseaux et éviter les pollutions par rejet dans le milieu naturel.

OPERATION 4

Territoire communautaire : Suppression des eaux claires parasites
Objectif : Mener des études de diagnostic des réseaux et des programmes de travaux pour réduire les eaux parasites arrivant en station d'épuration et supprimer les rejets directs dans le milieu naturel.

OPERATION 5

Oppède : Modernisation de la station d'épuration d'Oppède
Objectif : Remplacer le dernier biodisque pour sécuriser le traitement et réhabilitation des lits de séchage des boues.

L'assainissement collectif

Agir pour un réseau de collecte et de stations de traitement performant

BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » - Projections

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Descriptif	Montant proposé	Descriptif	Montant proposé
011 - Charges à caractère général	1 650,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	402 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	233 800,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 347 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 407 850,00	74 - Subventions d'exploitation	33 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 050 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	30 800,00
66 - Charges financières	120 000,00		
TOTAL	2 813 300,00	TOTAL	2 813 300,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Descriptif	Montant proposé	Descriptif	Montant proposé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	402 000,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 241 717,21
16 - Emprunts et dettes assimilées	375 000,00	021 - Virement de la section d'exploitation	1 407 850,00
20 - Immobilisations incorporelles	374 500,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 050 000,00
21 - Immobilisations corporelles	146 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	845 872,37
23 - Immobilisations en cours	6 782 384,81	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 619 723,41
RAR DEPENSES	580 115,19	RAR RECETTES	494 837,01
TOTAL	8 660 000,00	TOTAL	8 660 000,00

L'assainissement non collectif

Agir pour un réseau de collecte et de stations de traitement performant

BUDGET PRIMITIF 2023 du budget annexe « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » - Projections

4 communes sont concernées : Cavaillon, Robion, Lourmarin et Vaugines.

- Robion : présence d'une délégation de service public, le délégataire se rémunère sur la redevance (aucune dépense à prévoir).
- Cavaillon et Lourmarin : le service est effectué en régie.
- Vaugines : prestation de service avec un bureau d'études.

Le budget annexe assainissement non collectif retrace des dépenses de fonctionnement constatées dans le cadre du suivi des installations d'assainissement autonome.

Une subvention d'équilibre du budget général est nécessaire pour un montant de 23,3 k€.

Un travail sur l'harmonisation des tarifications est en cours pour une mise en œuvre en 2024.

L'assainissement non collectif

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Descriptif	Montant proposé	Descriptif	Montant proposé
011 - Charges à caractère général	2 800,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	292,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	51 000,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	31 400,00
023 - Virement à la section d'investissement	209,34	74 - Subventions d'exploitation	23 317,34
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		
TOTAL	55 009,34	TOTAL	55 009,34
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Descriptif	Montant proposé	Descriptif	Montant proposé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	292,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	82,66
		021 - Virement de la section d'exploitation	209,34
RAR DEPENSES	0,00	RAR RECETTES	0
TOTAL	292,00	TOTAL	292,00

L'eau potable

Pour une sécurisation de la ressource en eau

BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe « EAU POTABLE » - Projections

Sur ce nouvel exercice, des travaux de sécurisation et d'extension des réseaux d'adduction d'eau potable sont programmés sur les communes de Lourmarin (Couturas) et de Vaugines (Rue des Amazones, Chemin de Magnan) pour un montant de 260 k€.



L'eau potable

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		RECETTES
Descriptif	Montant proposé	Descriptif	Montant proposé
011 - Charges à caractère général	35 200,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	21 000,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	115 000,00
022 - Dépenses imprévues	4 000,00		
023 - Virement à la section d'investissement	7 000,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	600,00		
66 - Charges financières	8 000,00		
67 - Charges exceptionnelles	1 200,00		
TOTAL	130 000,00	TOTAL	130 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	INVESTISSEMENT		RECETTES
Descriptif	Montant proposé	Descriptif	Montant proposé
020 - Dépenses imprévues	4 000,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	309 124,73
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	021 - Virement de la section d'exploitation	7 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	63 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	30 585,36
21 - Immobilisations corporelles	197 000,00		
RAR DEPENSES	2 945,00	RAR RECETTES	0
TOTAL	320 945,00	TOTAL	399 710,09

Les campings

Réfléchir à la pertinence d'une action intercommunale



Les campings

Réfléchir à la pertinence d'une action intercommunale

BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe « CAMPINGS » - Projections

En raison du déficit récurrent constaté sur le budget annexe campings, en amont du vote du budget primitif, une étude chiffrée sur chacun des campings sera produite.

Sur ce nouvel exercice, des travaux doivent être menés sur les deux campings. Hors renouvellement des locatifs, des travaux divers sont évalués entre 57 k€ et 171 k€.

Ce budget ne dégagent aucun autofinancement, une subvention 'a minima' d'un montant de 185 K€ du budget général est prévue .

Les campings

Réfléchir à la pertinence d'une action intercommunale

BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe « CAMPINGS » - Projections

		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	RECETTES	
Descriptif	Montant proposé	Descriptif	Montant proposé
011 - Charges à caractère général	175 200,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	176 074,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	237 680,00
023 - Virement à la section d'investissement	42 466,20	74 - Subventions d'exploitation	185 360,20
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	10 800,00
65 - Autres charges de gestion courante	11 850,00		
66 - Charges financières	1 950,00		
TOTAL	512 540,20	TOTAL	512 540,20
		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	RECETTES	
Descriptif	Montant proposé	Descriptif	Montant proposé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 700,00	021 - Virement de la section d'exploitation	42 466,20
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	300,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	45 533,80
21 - Immobilisations corporelles	60 252,85		
RAR DEPENSES	42747,15	RAR RECETTES	
TOTAL	193 000,00	TOTAL	193 000,00

La mobilité

Pour un renforcement du maillage urbain



La mobilité

Pour un renforcement du maillage urbain

BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe « TRANSPORTS » - Projections

Compétente depuis 2017, LMV a développé le réseau de transport urbain C mon Bus, initié par la ville centre. Un nouveau prestataire s'est vu confier la gestion du réseau en septembre 2020.

A cette occasion, la ligne C gratuite, reliant le parking relais du Grenouillet au centre-ville est dorénavant assurée par un bus électrique. Par ailleurs, un service de navette en régie dessert Cavaillon, les Vignères et les Taillades et depuis mi 2021, Robion.

Ce budget est financé par le versement mobilité dont l'évolution est dépendante de la dynamique de l'économie locale. Son produit, qui est désormais de 1,8 M€, permet de financer la gestion du réseau C Mon Bus et de C Ma Navette et du pôle Mobilité.

L'autofinancement constaté permettra, sur ce nouvel exercice, de financer notamment :

- La création d'une 5^{ème} ligne de bus : la ligne E ;
- L'aménagement des quais de Bus de la ligne E et la fourniture d'équipements (abris bus) ;
- Les liaisons douces et les petits équipements associés (bornes de recharge, consignes) ;
- La poursuite de l'opération 1000 vélos ;
- Le fonds de concours mobilité ;
- Le futur plan de mobilité.

Du lundi au samedi (hors jours fériés), de 7h30 à 20h



Ligne E

Colline Saint Jacques / Route de Lagnes
Itinéraire de 7 kms avec 13 arrêts projetés
Coût annuel de fonctionnement évalué à 140 k€

En complément des 4 lignes existantes
Ligne A : Parc du Luberon / Les Vergers
Ligne B : Clinique Saint-Roch / Rond-point du melon
Ligne C : Navette Parking relais du Grenouillet / Centre-ville
Ligne D : Vidauque / La Canaù.

La mobilité

Pour un renforcement du maillage urbain

BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe « TRANSPORTS » - Projections

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Descriptif	Montant proposé	Descriptif	Montant proposé
011 - Charges à caractère général	1 109 200,00	002 - Résultat d'exploitation reporté	1 482 523,94
012 - Charges de personnel et frais assimilés	216 200,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	397 700,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	50 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	118 000,00	73 - Produits issus de la fiscalité	1 800 000,00
66 - Charges financières	2 600,00	74 - Subventions d'exploitation	2 300,00
TOTAL	1 843 700,00	TOTAL	3 359 823,94
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Descriptif	Montant proposé	Descriptif	Montant proposé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	637 670,47
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	397 700,00
20 - Immobilisations incorporelles	38 000,00		
21 - Immobilisations corporelles	360 000,00		
TOTAL	435 000,00	TOTAL	1 035 370,47

Les zones d'activité économique

Agir pour la création d'emplois



Agir pour la Création d'Emplois Pérennes sur le Territoire

BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe « LOT LES VERGERS – LE MIDI » - Projections

Ce budget fera l'objet d'une clôture en 2023 avec un excédent de 69 k€ dont l'intégralité sera reversée au budget général.

BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe « ZAE ZONES SUD » - Projections

Ce budget retrace notamment les études et les premiers travaux de viabilisation menés sur la zone du Camp. Concernant la zone des Hauts Banquets, une nouvelle cession de terrains au concessionnaire est envisagée pour un montant de 800 k€. Elle fera l'objet d'une inscription budgétaire lorsque la transaction aura abouti (signature de l'acte notarié).

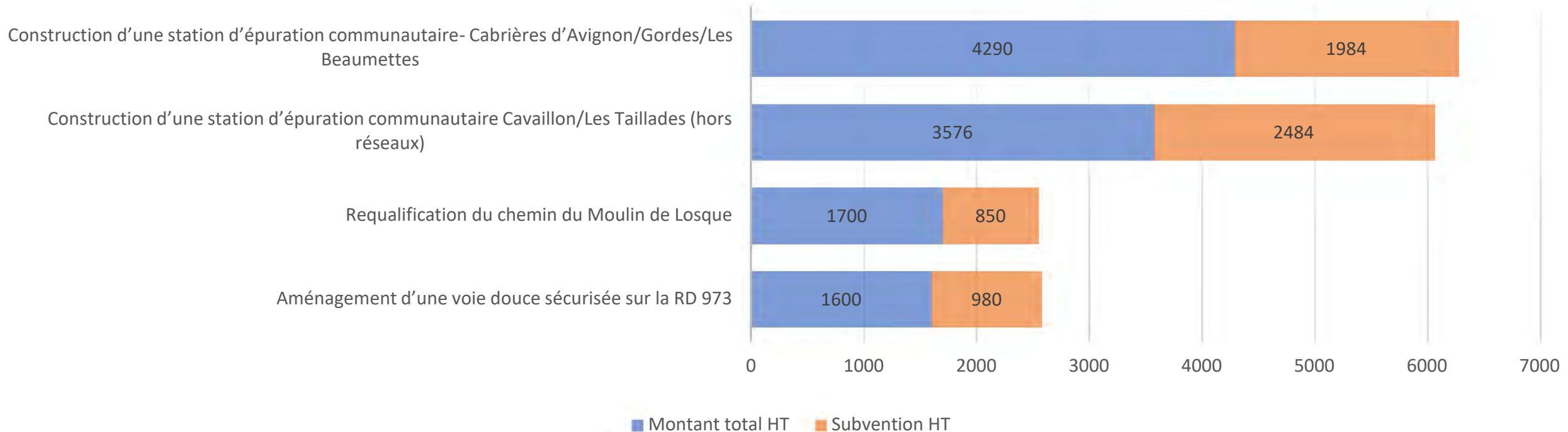


Les partenaires financiers

Afin d'optimiser le financement des opérations et actions prévues dans le projet de territoire, l'Agglomération a positionné la plupart de ses projets dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) voté en juillet 2021.

Par ailleurs, en ce début de mandature, de nombreux dispositifs contractuels de financements sont en cours d'élaboration et LMV entend proposer les projets de l'Agglomération dans le cadre des négociations à intervenir.

Les cofinancements mobilisés sur 4 opérations d'envergure





Dans le cadre du dispositif « fonds vert » entré en vigueur en 2023 et doté de 2 milliards d'euros, LMV a identifié des projets de transition écologique avec :

- **Rénovation de l'éclairage public communautaire (300 k€ HT)**
- **Rénovation énergétique des bâtiments (230 k€ HT)**





Autorisations de programme et d'engagement

Les autorisations de programme et d'engagement



UN INSTRUMENT DE PILOTAGE ET FINANCIER

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des programmes : elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer les reports de crédits - RAR, aide à mieux planifier les procédures administratives.

Par son caractère programmatique, l'autorisation de programme donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques. Sa mise en place nécessite rigueur et volonté de transparence.

Les **autorisations d'engagement** (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années.

AP / CP et AE

UN INSTRUMENT DE PILOTAGE ET FINANCIER

	Autorisation de programme									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Crèche Bournissac (actualisation)	1 305,00	360,00	454 090,90	773 125,40	110 732,14	20 425,74				1 360 039,18
Office de tourisme			68 285,00	12 494,10	525 637,11	39 124,52				645 540,73
PLH INVESTISSEMENT				15 573,00	10 542,00	125 000,00	125 000,00	284 427,00		560 542,00
Renouvellement du materiel roulant du service des dechets					-	208 831,27	876 434,66	1 029 554,66	903 000,00	3 017 820,59
Création d'une piste cyclable RD 973						1 420 000,00	500 000,00			1 920 000,00
Requalification chemin de Losque						241 200,00	1 800 000,00			2 041 200,00
Création du pôle environnement déchets						222 500,00	1 077 500,00	1 050 000,00		2 350 000,00
Réhabilitation du hangar de la collecte						25 000,00	25 000,00	325 000,00	725 000,00	1 100 000,00
STEP Cavaillon – Les Taillades				0,00	123 098,25	2 442 943,30	1 044 690,00			3 610 731,55
STEP Cabrières - Gordes				9 774,76	32 334,48	2 636 481,52	1 666 624,00			4 345 214,76
	Autorisation d'engagement									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	
PLH FONCTIONNEMENT				0,00	3 752,50	75 847,50	69 800,00	69 800,00		219 200,00



ANNEXE 1

Mesures de la loi de finances 2023

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances initiale pour 2023. Le Gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % et sur une inflation de 4,2 % en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

Le budget 2023 poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les collectivités locales mais également les ménages et les entreprises à régler leurs dépenses énergétiques.

Une série de mesures exposée ci-après concerne la fiscalité, les dotations, l'inflation et le soutien à l'investissement local.

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

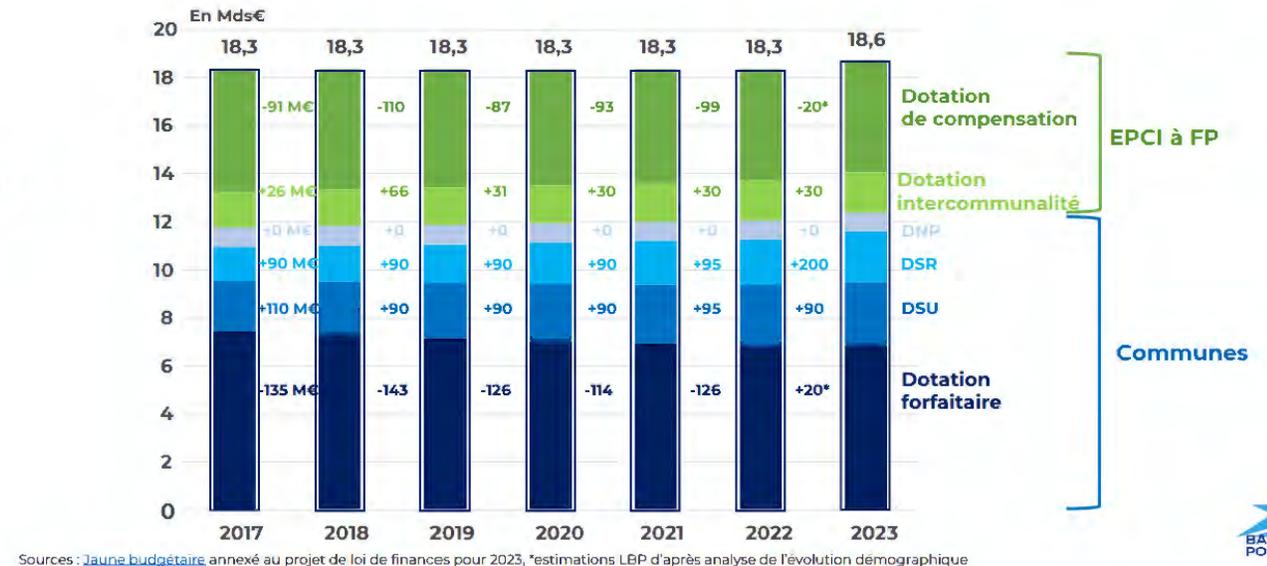
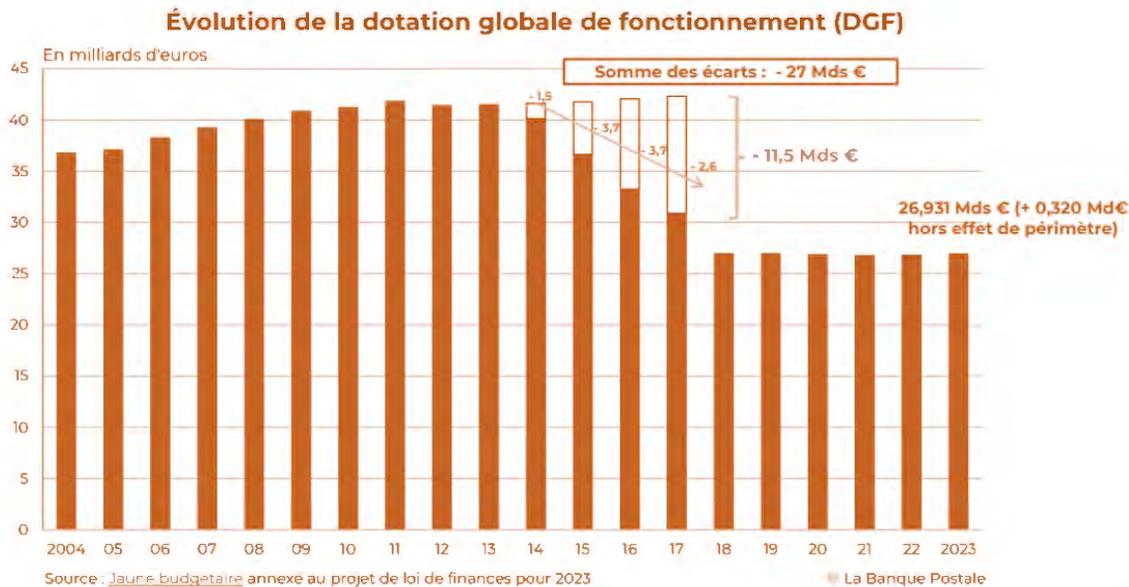
Les mesures concernant la fiscalité :

- Suppression de l'obligation de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et l'intercommunalité.
- **La disparition progressive de la CVAE** : sa suppression a été actée en deux fois, 50 % pour 2023 et 50 % en 2024. Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.
- Adaptation des dispositifs fiscaux (exonération de TFPB et TA) aux exigences de la transition énergétique (logements sociaux).
- Suspension jusqu'en 2025 de l'intégration des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022 et actualisation classique en 2023.
- Report de deux années des dispositions relatives à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

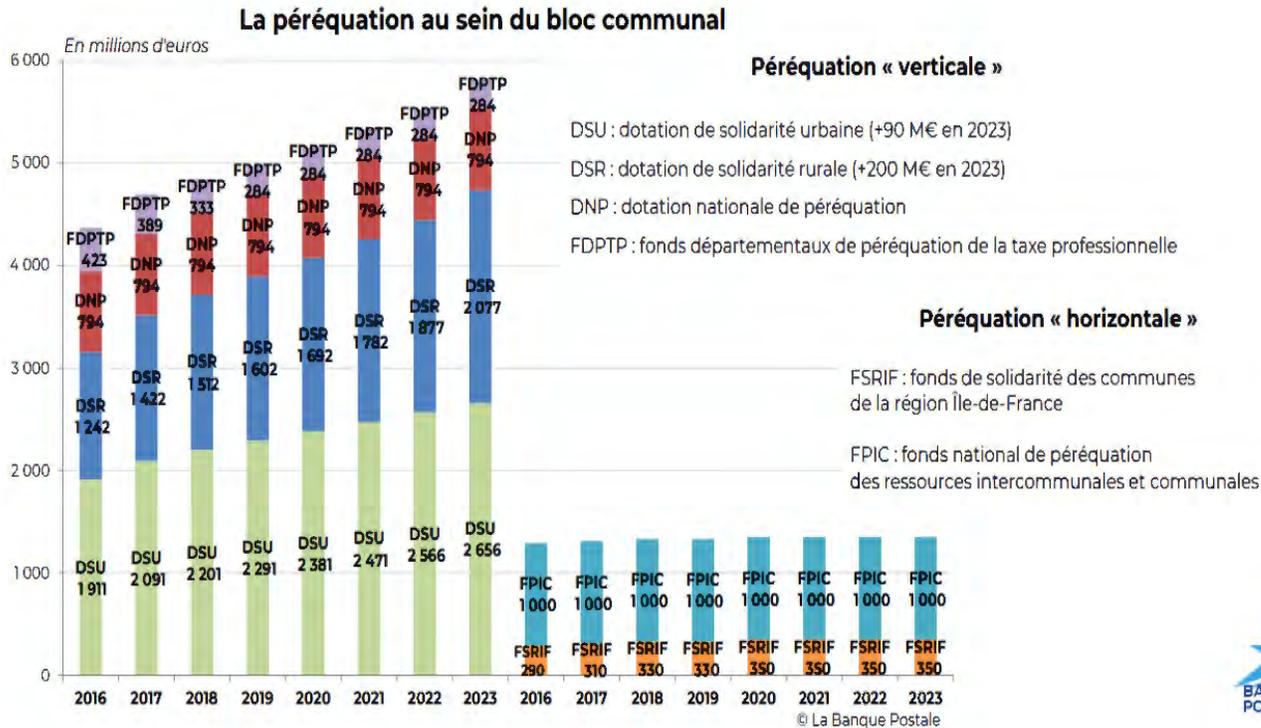
Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

Les mesures concernant les dotations et la péréquation :

La Dotation Globale de Fonctionnement : son enveloppe restera stable et sera abondée de manière qu'aucune collectivité ne perçoive une baisse.



Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités



Les mesures concernant les dotations et la péréquation :

La stabilisation du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : Le FPIC a été mis en place en 2012. Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (potentiel fiscal + DGF) est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. Plus simplement, le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées fiscalement. LMV contribue à hauteur de €.



Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

Les mesures concernant l'inflation :

Parmi les soutiens aux dépenses énergétiques, toutes les collectivités quelle que soit leur taille pourront bénéficier de l'amortisseur électricité. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 euros/MWh. Le fonctionnement de cette aide a été simplifié. Aucune demande n'est à effectuer, l'aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs et l'Etat compensera les fournisseurs. Les consommateurs n'auront qu'à confirmer à leur fournisseur qu'ils relèvent du statut qui permet d'en bénéficier (collectivité, PME, association, etc.). LMV est éligible.

Le filet de sécurité énergétique est prolongé et étendu sur 2023 :

Ses seuils sont désormais abaissés pour un accès élargi. Concrètement, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 %. Le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé. Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement. LMV n'est pas éligible.

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

Les mesures de soutien à l'investissement local :

- **Création d'un fonds vert dans les territoires doté de deux milliards d'euros.** Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).
- **La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sont reconduites en 2023.** La fixation de leur taux de subvention tiendra compte du caractère écologique des projets.
- **Une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros a été ajoutée par le gouvernement en faveur des collectivités qui organisent des transports publics.**
- Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert sont versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...) et 50 autres millions cofinancent à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

Autres mesures :

- Prolongement d'une année de l'expérimentation de la certification des comptes.
- Nouvelle période d'appel à candidature pour le compte financier unique.



ANNEXE 2

Rétrospectives des budgets annexes

Budget annexe transports

RETROSPECTIVE 2017 - 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Versement transport	1 285 615,44	1 606 747,85	1 576 676,81	1 628 883,64	1 777 900,93	1 823 228,50
Ventes tickets abonnement	68 684,50	56 145,55	61 680,39	49 051,67	61 706,05	59 120,90
Autres recettes	2 267,00	2 267,00	2 271,89	3 467,00	9 947,88	44 471,54
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	1 356 566,94	1 665 160,40	1 640 629,09	1 681 402,31	1 849 554,86	1 926 820,94
Charges générales	647 057,37	883 224,87	880 646,78	901 640,16	954 692,56	948 546,86
Dépenses de personnel	17 115,90	40 621,72	73 641,41	87 431,19	103 379,76	109 534,75
Charges d'intérêts d'emprunt	1 836,44	4 331,25	3 262,50	3 082,50	2 902,50	2 722,50
Subventions	0	0	0	38 500,00	137 570,26	161 888,68
Autres Depenses	0	0	0	2 703,55	1 189,42	483,33
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	666 009,71	928 177,84	957 550,69	1 033 359,00	1 199 734,50	1 223 176,12
Autofinancement	690 557,23	736 982,56	683 078,40	648 043,31	649 820,36	703 644,82
Depenses Equipements	759 456,89	758 769,66	335 290,40	550 982,02	162 671,01	248 462,75
Remboursement dette	3 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	762 456,89	770 769,66	347 290,40	562 982,02	174 671,01	260 462,75
Subventions	0,00	101 250,00	27 000,00	0,00	6 000,00	14 000,00
Autofinancement	690 557,23	736 982,56	683 078,40	648 043,31	649 820,36	703 644,82
FCTVA	0,00	122 285,00	0,00	0,00	388 085,00	40 713,89
EMPRUNTS	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	930 557,23	960 517,56	710 078,40	648 043,31	1 043 905,36	758 358,71
Variation fonds de roulement	168 100,34	189 747,90	362 788,00	85 061,29	869 234,35	497 895,96

Budget annexe campings

RETROSPECTIVE 2017 - 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emplacements	220 261,65	218 526,53	221 450,75	149 670,21	230 052,63	238 170,12
Autres Recettes exploitation	3 095,60	3 990,11	6 555,33	7 731,09	5 801,36	6 047,87
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	223 357,25	222 516,64	228 006,08	157 401,30	235 853,99	244 217,99
Charges générales	83 262,15	94 537,06	100 546,58	87 259,32	120 432,92	170 209,51
Dépenses de personnel	133 064,79	123 176,51	120 803,74	100 399,45	112 054,00	134 067,74
Charges d'intérêts d'emprunt	4 530,16	4 684,32	3 497,99	3 255,81	2 815,41	2 355,99
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	220 857,10	222 397,89	224 848,31	190 914,58	235 302,33	306 633,24
Autofinancement	2 500,15	118,75	3 157,77	-33 513,28	551,66	-62 415,25
Dépenses d'équipements	106 028,84	20 670,99	92 629,19	8 968,49	1 559,50	23 367,52
Remboursement de la dette	12 769,48	13 261,83	13 774,42	14 308,05	10 017,74	10 475,16
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	118 798,32	33 932,82	106 403,61	23 276,54	11 577,24	33 842,68
Subvention	0,00	20 905,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	2 500,15	118,75	3 157,77	-33 513,28	551,66	-62 415,25
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 500,15	21 024,67	3 157,77	-33 513,28	551,66	-62 415,25
Variation fonds de roulement	-116 298,17	-12 908,15	-103 245,84	-56 789,82	-11 025,58	-96 257,93

Budget annexe eau

RETROSPECTIVE 2020 - 2022

	2020 AVEC EFFET TRANSFERT	2020 SANS EFFET TRANSFERT	2021	2022
Recettes d'exploitation	122 447,85	122 447,85	123 604,89	121 227,35
RECETTES RELLES FONCTIONNEMENT	122 447,85	122 447,85	123 604,89	121 227,35
Charges courantes	25 929,86	25 929,86	27 795,41	23 316,54
Dépenses de personnel	12 350,62	12 350,62	15 947,91	16 504,62
Charges financières	13 105,50	13 105,50	8 931,43	8 317,80
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	51 385,98	51 385,98	52 674,75	48 138,96
Autofinancement	71 061,87	71 061,87	70 930,14	73 088,39
Dépenses d'équipements	33 803,01	33 803,01	2 390,34	1 210,00
Remboursement capital dette	36 998,49	36 998,49	37 598,66	38 208,65
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	70 801,50	70 801,50	39 989,00	39 418,65
Autofinancement	71 061,87	71 061,87	70 930,14	73 088,39
Apports des communes	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (TVA...)	58 517,45	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions	121 987,00	121 987,00	39 663,00	53 600,00
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	251 566,32	193 048,87	110 593,14	126 688,39
Variation fonds de roulement	180 764,82	122 247,37	70 604,14	87 269,74

Budget annexe assainissement

RETROSPECTIVE 2020 - 2022

	2020	2021	2020	2021	2022
Recettes d'exploitation	2 264 211,17	2 295 721,94	2 264 211,17	2 295 721,94	2275917,77
Recettes exceptionnelles	321 625,21	104 799,25	0,09	104 799,25	20116,59
RECETTES RELLES FONCTIONNEMENT	2 585 836,38	2 400 521,19	2 264 211,26	2 400 521,19	2 296 034,36
Charges courantes	228 754,02	249 820,79	228 754,02	249 820,79	408067,04
Dépenses de personnel	131 747,69	161 310,80	131 747,69	161 310,80	169156,21
Charges financières	142 437,92	135 826,88	142 437,92	135 826,88	126278,25
Subventions	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	0
DEPENSES RELLES FONCTIONNEMENT	502 939,63	621 958,47	502 939,63	621 958,47	703 501,50
Autofinancement	2 082 896,75	1 778 562,72	1 761 271,63	1 778 562,72	1 592 532,86
Dépenses d'équipement	2 345 422,63	2 267 054,79	2 345 422,63	2 267 054,79	1682705,97
Remboursement capital dette	392 161,48	397 665,49	392 161,48	397 665,49	377648,68
DEPENSES RELLES INVESTISSEMENT	2 737 584,11	2 664 720,28	2 737 584,11	2 664 720,28	2 060 354,65
Autofinancement	2 082 896,75	1 778 562,72	1 761 271,63	1 778 562,72	1 592 532,86
Apport des communes (transf excédents)	1 409 982,85	700 000,00	0,00	0,00	0
Recettes financières	280 153,58	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	1 210 000,00	0,00	1 210 000,00	0,00	0
Subventions	361 799,00	86 913,00	361 799,00	86 913,00	32609,5
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	5 344 832,18	2 565 475,72	3 333 070,63	1 865 475,72	1 625 142,36
Variation fonds de roulement	2 607 248,07	-99 244,56	595 486,52	-799 244,56	-435 212,29



ANNEXE 3

Rétrospective administrative et juridique

L'histoire administrative et juridique de LMV

LES PRINCIPALES ÉTAPES ADMINISTRATIVES COMMUNAUTAIRES

2006 : la CCPLD exerce les compétences optionnelles : équipements sportifs et culturels

2008 : la CCPLD exerce la compétence facultative : petite enfance

2010 : la CCPLD gère au titre de sa compétence obligatoire 'développement économique', les terrains de campings

2014 : Création de LMV 'première génération' avec la fusion de la CCPL, la CCC et le rattachement des communes de Gordes et Les Baumettes (11 communes)

- Harmonisation des compétences calquées sur 'EPCI exerçant le plus de compétences (+ 5 bibliothèques + 3 crèches)

2015 : Création de l'EPIC Luberon Cœur de Provence et intégration d'une crèche

2017 : Elargissement du périmètre communautaire et transformation en communauté d'agglomération (16 communes)

- Exercice de nouvelles compétences obligatoires : habitat, politique de la ville, mobilité

- Harmonisation des compétences avec l'intégration de 3 bibliothèques, une crèche et deux déchetteries

2018 : Exercice de la compétence obligatoire GEMAPI

2020 : Exercice de trois nouvelles compétences obligatoires : Eau, Assainissement collectif et non collectif, GEPU

Les compétences exercées par LMV

DES COMPETENCES STRUCTURANTES ET DE PROXIMITE

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse comprend 16 communes dans son périmètre, pour une population totale de 55 718 habitants (population légale en vigueur au 01^{er} janvier 2023).

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires (10)

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat (PLH)
- Politique de la ville (contrat de ville)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Assainissement collectif et non collectif
- Eau potable
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Autres compétences facultatives (11)

Parmi les 11 compétences facultatives figurent :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Equipements culturels (lecture publique) et sportifs d'intérêt communautaire (équipements aquatiques)
- Petite enfance

En 2023, les dépenses de LMV se répartiront en 7 budgets (Principal, Zones Sud, Campings, Mobilité, Eau potable, Assainissement collectif et non collectif).

Le 8^{ème} relatif aux opérations de lotissements Les Vergers et Le Midi se clôturera courant 2023.

Les compétences exercées par LMV

DES COMPÉTENCES STRUCTURANTES ET DE PROXIMITÉ



LMV c'est :

-  **Siège administratif**
-  **14 Structures multi-accueils Petite Enfance**
-  **La Maison de la Petite Enfance**
-  **2 Piscines**
-  **3 Offices de tourisme**
-  **2 lieux de Musiques actuelles**
-  **12 Médiathèques et 1 point Lecture**
-  **6 Déchetteries**
-  **Le Centre tertiaire de Lagnes**